

Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

Ministère de l'Hydraulique
Direction de l'exploitation et de la maintenance (DEM)

**Réseau des associations pour le développement
de la vallée du fleuve Sénégal (RADVFS)**

Library
IRC International Water
and Sanitation Centre
Tel.: +31 70 30 889 80
Fax: +31 70 35 899 64

**Actes de
la rencontre de concertation des acteurs
dans le domaine de l'hydraulique
au Sénégal**

Dakar, décembre 1996

**Rencontre organisée par la DEM et le pS-Eau,
avec le soutien financier
de la Mission française de coopération à Dakar**

**Synthèse des travaux et préparation des actes :
Bernard Collignon, HYDRO CONSEIL**

Paris, le 15 février 1997

Sommaire

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64
BARCODE: 13733
LO: 824 SN97

Introduction

Qu'est-ce qui nous réunit aujourd'hui (*Didier Allély*)

La politique du Sénégal dans le domaine de l'hydraulique rurale
(*Diene Faye et Antoine Diokel Thiaw*)

Le réseau RADVFS, un acteur pour le développement de l'hydraulique rurale
(*Harouna Kébé*)

Etude sur les interventions des migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal
(*Olivier Kaba et Hamedy Diarra*)

Compte rendu de la première rencontre de concertation (*Bernard Collignon*)

Témoignages

La gestion communautaire des adductions des centres secondaires de la vallée du fleuve
Sénégal (*Cédric Estienne*)

Missions et fonctionnement des brigades des puits et forages de la DEM (*Mandor*)

La communication entre une association de migrants et son village d'origine (*Amadou Daff*)

Comment le comité de gestion de Golléré finance les grosses réparations ? (*N'Gaïdo*)

La concession de l'exploitation des petits réseaux à des privés en Mauritanie
(*Mohamed Ould Tourad*)

Le coût de revient de l'eau solaire et sa valorisation au Mali (*Roland Louvel*)

Ateliers

Atelier Maîtrise d'ouvrage - Qui est propriétaire des ouvrages ? Quelles
sont les responsabilités des différents acteurs ? Qui paye Quoi ?

Atelier Maintenance - Qui doit l'assurer ? La DEM ou de petites entreprises
privées ? Quels contrats de maintenance garantiront un bon service ?

Atelier Exploitation - Le rôle des comités de gestion - Le financement du
renouvellement des installations

Atelier Maîtrise d'oeuvre - Conditions nécessaires pour lancer des travaux
Normes et standards pour le matériel - Contrôle des travaux

Synthèse

Synthèse finale de la rencontre : une concertation réussie (*Bernard Collignon*)

Après les débats, poursuivre le processus engagé (*Didier Allély*)



Qu'est ce qui nous réunit aujourd'hui ? Historique de cette rencontre de concertation

Didier Allély, Programme Solidarité Eau

Cette rencontre de concertation a été organisée à l'initiative du Ministère de l'Hydraulique et du Programme Solidarité Eau (pS-Eau). Elle fait suite au séminaire conduit par le pS-Eau en décembre 1994 à Paris, sur le thème de la gestion du service de l'eau dans les centres secondaires du bassin du fleuve Sénégal¹ (1). Ce séminaire avait permis de réunir à Paris une centaine de participants, représentant les ministères de l'hydraulique du Sénégal, du Mali et de Mauritanie, les pouvoirs publics français, des associations de migrants, des villes jumelées et des ONG.

Les sujets qui avaient alors été développés concernaient essentiellement le choix des ouvrages hydrauliques, le paiement de l'eau et les composantes de son coût ainsi que les aspects institutionnels du service de l'eau. Ce dernier thème, concernant le rôle des différents acteurs et leurs responsabilités, a fait l'objet de débats très riches. Ces acteurs, qui jusqu'alors s'étaient peu, voire jamais, rencontrés ont pu s'interpeller : les uns sur le rôle des pouvoirs publics, les autres sur le mode d'intervention des acteurs non gouvernementaux et des associations d'immigrés. Il est notamment ressorti de ce séminaire que la connaissance des uns envers les autres était souvent incomplète et insuffisante, du fait d'un manque

d'échanges. La richesse des débats a cependant montré qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions.

Suite à une proposition du Ministère de l'Hydraulique du Sénégal et du pS-Eau, en partenariat avec le Réseau des associations pour le développement de la vallée du fleuve Sénégal (RADVFS), il a été décidé d'engager une concertation entre les différents acteurs intervenants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal. Le dialogue s'avérait d'autant plus nécessaire que l'Etat sénégalais commence à mettre en oeuvre une réforme de l'organisation de l'exploitation et de la maintenance des équipements et à définir un nouveau cadre de travail. M.Faye nous en présentera tout à l'heure les principaux axes.

Pour préparer cette rencontre, il apparaissait également important de faire un état des lieux des actions conduites par les principaux intervenants dans le domaine de l'hydraulique. C'est dans cette optique que le pS-Eau et le RADVFS ont conduit une étude auprès d'une quarantaine d'associations d'émigrés vivant en France, acteurs importants dans le domaine de l'hydraulique, en particulier dans la vallée du fleuve Sénégal. Le bilan de cette étude vous sera présenté tout à l'heure par Hamed Diarra, du RADVFS et Olivier Kaba, de pS-Eau.

Une première restitution de cette étude a été organisée à Paris, auprès des associations de migrants et de leurs partenaires, en présence de M.Diène Faye, Directeur de la DEM. Le

¹ Voir "La gestion du service de l'eau dans les centres secondaires du bassin du fleuve Sénégal", sous la direction de Didier Allély et Bernard Collignon, publié par le pS-Eau avec le soutien du Ministère de la Coopération. Ed. GRET, collection Etudes et travaux (Paris).

bilan de cette rencontre vous sera restitué tout à l'heure par Bernard Collignon, de HYDRO CONSEIL, qui a animé les débats. Au cours de cette réunion, qui a réuni plus de 70 personnes, certains sujets ont focalisé l'intérêt des participants. C'est sur cette base que nous avons pu définir le contenu des quatre ateliers auxquels nous vous proposons de participer tout au long de ces trois jours.

L'objectif de la rencontre de concertation qui débute aujourd'hui est d'examiner le rôle de chaque acteur du secteur hydraulique et son interaction avec les autres, en prenant en compte la réforme en cours du système d'exploitation et de maintenance des forages. Il s'agit également de proposer un certain nombre de règles de conduite et de recommandations pour améliorer la cohérence des actions lancées à l'initiative d'acteurs divers, qu'il ne s'agit pas de brider, mais de rendre plus cohérentes.

Nous remercions très vivement le Ministère de l'Hydraulique, et particulièrement M. Thiaw, chef de cabinet du Ministre, M. Faye, Directeur de la DEM (Direction de l'Exploitation et de la Maintenance) et M.

Dagassan, conseiller technique à la DEM, pour leur soutien sans faille et l'énergie considérable qu'il ont déployée pour assurer la réussite de cette rencontre. Leur engagement dans l'organisation des rencontres de concertation, à Paris en octobre 96, et aujourd'hui à Dakar, démontre la volonté de l'administration de s'engager dans un processus de concertation permanente, auquel le pS-Eau sera heureux d'apporter son soutien technique.

Nous remercions également la Mission de coopération française à Dakar, qui a participé au financement de cette rencontre et la SONES, qui a mis à notre disposition ces magnifiques locaux.

Nous remercions enfin tous ceux qui sont venus ici aujourd'hui, dont certains viennent de la région du fleuve ou même de l'étranger (Mali, Mauritanie, France) et qui ont accepté de consacrer quelques jours à ce débat si important pour l'exploitation future des systèmes de distribution d'eau en milieu rural.

La politique du Sénégal dans le domaine de l'hydraulique rurale

MM. Antoine Diokel Thiaw) et M. Diene Fay
Directeur de l'Hydraulique
Directeur de la Division entretien et maintenanc

1. Préambule

Le Sénégal était naguère relativement bien arrosé sauf dans la partie Nord. Cependant, les rigueurs du climat soudano-sahélien du type semi-aride, qui se sont manifestées par la sécheresse pendant plus de deux décennies, ont fini de désorganiser son réseau hydrographique et de faire reculer en profondeur ses nappes phréatiques.

Pour faire face à ce défi, le Sénégal a entrepris depuis plusieurs années, d'abord sur ses ressources propres, ensuite avec l'appui de la communauté internationale, un vaste programme de réalisation de points d'eau potable pérennes en milieu rural.

C'est seulement depuis le début des années 1980 qu'un accent particulier a été mis sur l'alimentation en eau des populations rurales. En effet, c'est en janvier 1981 que Monsieur Abdou DIOUF, Président de la République donnait comme instruction de réaliser un point d'eau potable permanent dans chaque chef-lieu d'arrondissement, dans chaque gros centre et dans chaque village frontalier.

Ces instructions du chef de l'Etat sénégalais ont coïncidé avec la mise en oeuvre de ce que l'ONU a appelé la décennie internationale de l'eau potable et de

l'assainissement (DIEPA, 1980-1990) dont l'idée généreuse naquit en 1977 à Mar del Plata.

A cet effet, le programme hydraulique du Sénégal pour le secteur de l'Hydraulique rurale, évalué en 1982, prévoyait la réalisation de 1 800 forages, le creusement de 4 500 puits et l'approfondissement de 4 300 autres puits. En d'autres termes, les objectifs en matière hydraulique rurale étaient les suivants :

- mettre à la disposition des populations rurales un minimum de 35 litres par jour et par habitant ;
- l'autosuffisance alimentaire ;
- le blocage de l'exode rural ;
- la santé et le bien-être social des populations rurales ;
- la décentralisation ;
- permettre l'exploitation et l'entretien de ces ouvrages grâce au concours de l'Etat et des usagers concernés.

La politique suivie en matière hydraulique rurale a permis de doter le monde rural entre autres, d'un patrimoine dont le nombre de forages motorisés est passé de 101 en 1981 à 776 en octobre 1996.

Tableau 1 : Besoins en eau (en m³/j)

Région	1996	1997	1998	1999	2000
Diourbel	29 800	30 400	31 100	31 900	32 700
Fatick	29 800	30 400	31 100	31 900	32 700
Kaolack	45 700	46 800	48 000	49 200	50 500
Kolda	41 700	42 700	43 800	44 900	46 000
Louga	46 900	48 100	49 300	50 500	51 800
Saint-Louis	43 200	44 200	45 300	46 500	47 500
Tambacounda	38 000	39 100	40 000	41 000	42 000
Thies	36 700	37 600	38 500	39 500	40 000
Ziguinchor	19 100	19 600	20 100	20 500	20 100
TOTAL	311 000	330 000	348 500	356 200	365 100
Production 1996	260 000				
Déficit 1996@	71 000				

2. Les besoins en eau

La politique d'hydraulique rurale du Sénégal vise principalement la satisfaction des besoins en eau des populations et du cheptel. L'actualisation des résultats du recensement de 1988, sur la base d'un taux d'accroissement moyen annuel de 2,5 %, fait apparaître que le milieu rural compte actuellement une population de l'ordre de 5 350 000 habitants. Les données disponibles indiquent un cheptel équivalent à plus de 4 000 000 d'unités de bétail tropical (UBT). Les besoins techniques (cf. tableau 1 ci-dessus) estimés en matière d'alimentation en eau dépassent encore largement la capacité d'offre de débit des équipements existants.

Ainsi le Sénégal a fait siennes les recommandations de l'OMS consistant à assurer au monde rural un taux de desserte de 35 litres par jour et par habitant d'ici l'an 2 000. Pour atteindre l'objectif précité, l'Etat du Sénégal entend poursuivre la densification du réseau national de points d'eau pérennes. La stratégie à mettre en oeuvre devra être axée sur :

- la définition de critères précis de sélection des localités à doter de points d'eau.
- l'implication des bénéficiaires dans la prise en charge des coûts d'investissement et de

renouvellement des équipements existant ou à créer.

- la rentabilisation des ouvrages hydrauliques par notamment :
 - la réalisation d'extension de réseaux,
 - l'interconnexion des systèmes d'approvisionnement en eau,
 - l'aménagement de petits périmètres maraîchers à l'aval des forages ruraux.
- la réhabilitation et/ou le renouvellement des unités mécaniques de fonçage de puits.

3. Présentation du patrimoine

Le milieu rural dispose de nombreux points d'eau réalisés à travers les différents projets exécutés au fil des années aussi bien par l'Etat que par d'autres organismes tels que les ONG.

Actuellement, le nombre de points d'eau pérennes réalisés par l'Etat, avec le concours de ses partenaires au développement se répartit en 776 forages équipés de pompes motorisées, 198 pompes éoliennes, 124 forages équipés de pompes manuelles et plusieurs centaines de puits modernes non équipés de matériel de pompage.

La répartition de ce patrimoine par région est indiquée ci-dessous :

Tableau 2. Répartition par région du nombre de forages ruraux gérés par la DEM.

Région	Nombre de forages
Diourbel	66
Fatick	64
Kaolack	101
Kolda	58
Louga	125
Saint-Louis	157
Tambacounda	52
Ziguinchor	31
Total forages gérés	776

Projets en cours ou en instance de démarrage

Des projets sont en cours de réalisation ou en instance de démarrage pour un montant d'environ 20 milliards de FCFA, ils concernent :

- la réalisation de 106 forages;
- l'équipement de 77 forages;
- la réalisation de 37 contre-puits;
- la construction de 126 puits modernes;
- l'approfondissement de 90 puits;
- le renouvellement de 5 forages;
- la construction de 5 bases de maintenance;
- la fourniture et l'installation de 72 groupes de pompage motorisés et de 11 pompes manuelles.

La réalisation des autres organismes comprenant 54 points d'eau équipés de pompes motorisées, 5 équipés de pompes solaires, 8 équipés de pompes éoliennes, plus de 500 équipés de pompes manuelles et un nombre important de puits modernes à exhaure manuelle.

4. Le système d'exploitation et de maintenance

La solution des problèmes d'eau en milieu rural impose, en plus de la réalisation de nouveaux points d'eau, une exploitation rationnelle et une maintenance appropriée des infrastructures existantes.

Dans ce cadre, une structure chargée de la maintenance des forages ruraux a été créée depuis 1949. Cette structure étatique prenait entièrement en charge les coûts d'exploitation et de maintenance des ouvrages et équipements d'hydraulique rurale jusqu'en 1983/84. A partir de cette date, la multiplication rapide des points d'eau a rendu nécessaire la participation des usagers à la gestion des infrastructures réalisées.

Actuellement, on distingue deux systèmes d'exploitation et de maintenance des points d'eau selon que ceux-ci sont réalisés par l'Etat ou par les ONG.

a) Ouvrages réalisés par l'Etat

Dans ce cas les responsabilités sont partagées entre les services du Ministère de l'Hydraulique et les populations bénéficiaires, organisées en comités de gestion.

b) Ouvrages réalisés par une ONG

Les coûts d'exploitation et de maintenance sont entièrement supportés par les bénéficiaires qui font recours à des opérateurs privés pour les travaux de réparation.

5. Les contraintes de l'exploitation et de la maintenance

Le sous-secteur de l'exploitation et de la maintenance des points d'eau est confronté à des multiples contraintes liées à des facteurs d'ordres technique, financier, logistique, humain et organisationnel.

5.1. Les contraintes techniques

Les contraintes techniques sont liées à la diversité des équipements de pompage installés au niveau des points d'eau.

A titre d'illustration, le parc d'équipements de pompage motorisés compte actuellement :

- 25 marques et 62 types de moteurs et groupes électrogènes ;
- 21 marques et 67 types pour les pompes.

Au niveau des autres types d'équipements de pompage (pompes solaires, manuelles et éoliennes), le même constat reste valable bien que la diversité soit moins étendue.

Cette diversité des marques et types d'équipements qui résulte des procédures d'acquisition dictées souvent par l'aide liée, a toujours constitué une contrainte majeure en ce qui concerne la mise en place de stocks de pièces détachées.

5.2. Les contraintes financières

Les contraintes financières sont liées à l'insuffisance des crédits alloués aux activités de maintenance, mais également aux lenteurs dans leur mobilisation.

L'augmentation rapide du nombre de points d'eau équipés, constatée depuis 1981, a eu comme conséquence un accroissement important des moyens financiers nécessaires pour leur maintenance.

Cependant, au lieu d'augmenter, les crédits affectés annuellement aux activités de maintenance ont globalement baissé depuis 1981. Par rapport à la gestion 1992, les crédits alloués en 1996, les crédits alloués accusent une baisse d'environ 70 %.

Il convient par ailleurs de noter que les fournisseurs manifestent de plus en plus une réticence à soumissionner aux appels d'offres lancés par les services chargés de la

maintenance du fait des retards dans le règlement des marchés exécutés. Ainsi, le renouvellement des stocks de matériels pour la maintenance ne peut être assuré dans les délais requis avec toutes les conséquences qui en découlent (multiplication des pannes, longs délais de dépannage etc...).

5.3. Contraintes au niveau des moyens logistiques

L'exécution des tâches de maintenance des points d'eau et d'encadrement des comités de gestion, sur l'ensemble du territoire national, implique de nombreux déplacements.

La fréquence de ces déplacements effectués sur des pistes non aménagées, favorise la dégradation prématurée des matériels roulants utilisés à cet effet.

Actuellement, malgré les efforts consentis au cours des années passées, le parc de véhicules des services de maintenance s'avère insuffisant et accuse une vétusté avancée.

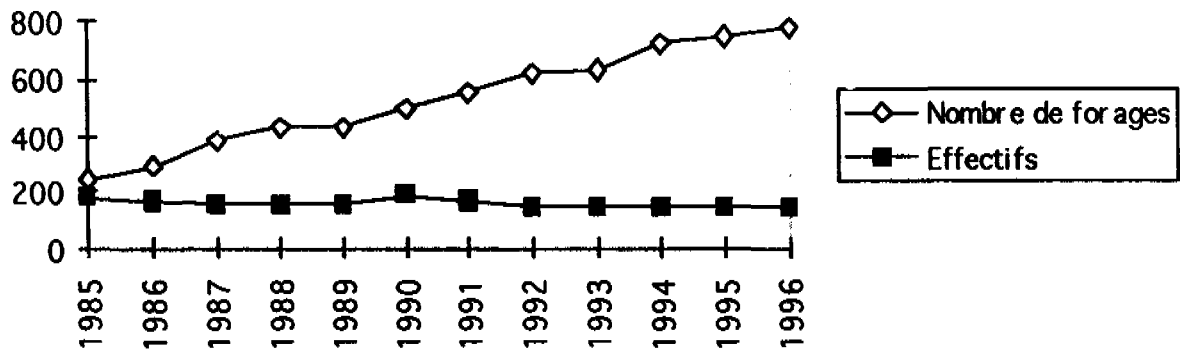
Il convient, par ailleurs, de souligner les contraintes d'utilisation des véhicules administratifs qui retardent souvent le départ des équipes d'intervention (délais de signature des ordres de mission, nécessité de faire conduire les véhicules par des chauffeurs professionnels etc...).

5.4. Les contraintes au niveau des moyens humains

Les effectifs des services chargés de la maintenance connaissent chaque année une diminution du fait des départs à la retraite et des décès, mais également des départs volontaires enregistrés durant les années 1990 et 1991.

L'évolution de ces effectifs comparativement au nombre de forages motorisés, pour la période de 1985 à 1993, est illustrée par le tableau de la page suivante.

Tableau 3. Evolution des effectifs des services de maintenance et des forages motorisés



Ce graphique fait apparaître une augmentation du nombre de forages motorisés, alors que les effectifs diminuent. La conséquence de cette situation s'est traduite par une surcharge de travail difficilement supportable par le personnel d'intervention.

Des efforts ont certes été consentis en 1992, consistant en un recrutement de 173 agents temporaires, mais il n'en demeure pas moins que le problème des effectifs des services de maintenance se pose encore avec acuité car, les besoins requis sont évalués globalement à 512 agents toutes catégories professionnelles confondues.

Par ailleurs, il convient de noter, les problèmes rencontrés par les conducteurs de forages et qui résultent notamment des retards de paiement de leurs salaires et d'un abus d'autorité des responsables des comités de gestion.

5.5. Contraintes organisationnelles

Sur le plan organisationnel, les contraintes se situent au niveau du fonctionnement des comités de gestion.

En effet, eu égard à l'absence de cadres juridiques et réglementaires appropriés, les comités de gestion rencontrent beaucoup de difficultés pour assumer correctement leurs responsabilités.

Ces difficultés résultent notamment :

- des conflits de compétence entre les responsables des comités et les autorités locales ;
- des difficultés de recouvrement des cotisations des usagers au niveau de certains comités ;
- de l'insuffisance de la formation des responsables de comités de gestion ;
- de la faiblesse des contributions récupérées par les comités de gestion ;
- de l'abus de pouvoirs de certains bureaux de comités ;
- du manque de clarté et de transparence dans la gestion des fonds des comités.

6. La réforme du système

La situation actuelle de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures d'hydraulique rurale requiert une réorientation de la stratégie adoptée jusqu'à maintenant.

En effet, les besoins du sous-secteur en financements deviennent de plus en plus insupportables par le budget de l'Etat et les performances des comités de gestion n'ont pas encore atteint le niveau souhaité, du fait des contraintes évoquées plus haut.

La stratégie de réorientation préconisée repose d'une part, sur une meilleure organisation des comités de gestion en vue d'un accroissement de leurs responsabilités et d'autre part, sur une implication d'opérateurs privés dans les activités de maintenance.

La mise en oeuvre de la réforme va s'appuyer sur les dispositions suivantes.

6.1. Organisation des usagers

a) Dissociation de la représentation des usagers de l'exploitation des forages :

- la création d'associations d'usagers de forages, représentées par un bureau qui restera nommé " Comité de gestion ", qui rend compte aux usagers, aux autorités locales, aux collectivités locales et à la DEM, dans le cadre de procédures simples ;
- la délégation de la production d'eau par l'association des usagers à un exploitant délégué, ou de la production, distribution et vente de l'eau à un gestionnaire délégué.

b) Mettre au point des mécanismes de participation des associations d'usagers à la planification des projets d'hydraulique rurale au niveau des instances régionales, à travers le renforcement des fédérations d'associations déjà initiées par la DEM.

6.2. Procédure de maintenance

a) Implication du secteur privé dans la maintenance, dans l'objectif à terme et de dégager totalement la DEM des tâches opérationnelles.

b) Mise au point d'une procédure d'agrément par la DEM permettant de s'assurer du professionnalisme des opérateurs privés impliqués dans la maintenance.

6.3. Financement du système

a) Mise en place d'un dispositif financier

- Associant subventions, participation directe des associations d'usagers et

des collectivités locales et recours à l'emprunt par les associations pour le financement des réhabilitations.

- Sécurisant l'épargne et garantissant l'accès à l'emprunt pour le renouvellement et la maintenance,
- Mutualisant les risques par un fonds d'assurance pour faire face à des imprévus.

b) Inscription au budget de l'Etat des sommes nécessaires à l'entretien, le renouvellement et l'amélioration des ouvrages restant à la charge de l'Etat, en réservant à cette fin les ressources allouées au Fonds National de l'Hydraulique.

c) Mise en oeuvre de mesures spécifiques de soutien financier aux associations d'usagers :

- subvention de l'Etat aux opérations de premières réhabilitations ;
- exonération totale de droits de douane des matériels hydrauliques pour le pompage de l'eau dans les forages ruraux, suivant des dispositions analogues à celles qui ont été prises pour l'exonération du matériel agricole.

6.4. Evolution du rôle de la DEM

a) Recentrage progressif des fonctions de la DEM sur :

- la conception des installations et la normalisation des équipements d'exhaure ;
- la supervision et le contrôle de la gestion des forages, par l'intermédiaire de licences d'exploitation passées avec chaque association d'usagers, et des contrats de service après-vente inclus dans les marchés de fournitures ;
- l'appui aux intervenants : associations, collectivités locales, opérateurs de maintenance, exploitants ou gestionnaires délégués ;
- la DEM devrait jouer un rôle de conseil et d'arbitre entre tous ces intervenants ;
- la gestion des ouvrages restant à la charge de l'Etat (forages, réservoirs de stockage, canalisations principales des

réseaux) et le suivi des forages exploités (niveaux des nappes, qualité de l'eau).

b) Réorganisation de la DEM, pour l'adapter à ses nouvelles missions et lui allouer les moyens d'interventions requis, en particulier au niveau de ses services décentralisés.

Le Réseau des Associations pour le Développement de la Vallée du Fleuve Sénégal, un acteur pour le développement de l'hydraulique rurale

**M. Harouna KEBE
Président du RADVFS**

A la veille du 21ème siècle, l'un des défis majeurs qui nous est lancé est celui du développement de nos pays. Le chemin est long et difficile.

Le Réseau est né de ce constat. Il est la traduction en acte de la volonté de responsables d'associations initiées par les immigrés originaires du Bassin du fleuve Sénégal, maliens, mauritaniens et sénégalais. C'est aussi le résultat de la maturité d'un nouveau type d'acteurs du développement ayant émergé il y a une quinzaine d'années dans le feu de la pratique des solidarités dans les situations difficiles qu'a connues cette zone à la suite de la sécheresse.

Elles ont joué un rôle important pour le développement de leurs régions d'origine. Conscients que le développement est un tout, que chaque acteur doit être pris en compte. Ses initiateurs ont fait le pari de démontrer que ce nouveau type d'acteurs que sont les associations d'immigrés sauront prendre leur part dans les responsabilités, afin que ce grand défi soit relevé.

Aujourd'hui le Réseau comprend plus de 250 associations villageoises des trois pays du Bassin du Fleuve. Chacune a réalisé ou est en voie de réaliser quelque chose pour sa région ou son terroir.

C'est un potentiel de compétences et de savoir-faire, grâce aux années d'expérience de ces membres.

C'est aussi une force de proposition et d'anticipation sur les enjeux liés au développement dans le bassin.

A la phase de structuration villageoise succède celle des regroupements qui s'inscrivent dans un espace plus large impliquant tous ceux qui partagent un même terroir.

De l'anonymat, elles ont acquis leurs lettres de noblesse, cela grâce à leur capacité d'écoute, de dialogue avec les populations, mais aussi avec les autres acteurs du développement, publics et privés.

Depuis sa création, le Réseau s'est engagé à développer un véritable partenariat avec les autres acteurs du développement et des rapports Nord Sud, partenariat basé sur la reconnaissance et le respect mutuels. A oeuvrer pour les complémentarités là où c'est nécessaire et possible pour un développement cohérent.

Tout cela semblait être une gageure pour qui connaît alors les rapports entre ces associations et une des parties importantes dans le domaine du développement c'est-à-dire les pouvoirs publics, aussi bien ceux des pays d'origine que du pays d'accueil. Cette volonté traduite en actes a apporté une évolution très importante de part et d'autre. Ces journées qui sont consacrées à un des besoins les plus importants de la vie qu'est l'eau en sont la plus grande illustration.

Permettez-moi de remercier le Ministère Sénégalais de l'Hydraulique d'avoir apporté un tel soutien à cette rencontre durant trois jours.

Je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui ont oeuvré de près ou de loin à la réalisation de cette initiative, car elle est l'aboutissement d'une démarche qui nous est chère au Réseau.

Nous demeurons convaincus plus que jamais, que notre diversité est une richesse, et que de nos discussions et de nos échanges francs émergeront des pistes sinon des solutions durables pour le bien-être des populations.

Je vous souhaite un bon travail.

Etude sur les interventions des migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal

*Olivier Kaba, pS-Eau
Hamedi Diarra, RADVFS*

Objectifs et cadre de l'étude

Pour améliorer l'approvisionnement en eau potable dans les centres secondaires et les petits villages, de nombreux points d'eau modernes (puits busés ou forages) ont été réalisés au cours de ces vingt dernières années. Un nombre important de ces ouvrages ont été équipés de systèmes de pompes motorisés et d'adductions d'eau potable. Si la multiplication de ces points d'eau a permis, au moins dans un premier temps, d'améliorer la fourniture de l'eau en quantité et en qualité, on constate que de nombreux équipements ne fonctionnent plus de façon permanente après quelque temps d'exploitation.

Les causes de ces dysfonctionnements sont nombreuses : pannes des équipements, manque de pièces détachées ou de compétences pour les réparations, manque de trésorerie pour ces charges récurrentes, manque de clarté quant aux responsabilités pour leur prise en charge... En fait, on constate souvent que l'origine du problème est liée à la gestion financière et à l'organisation de la structure qui en est chargée, mais aussi au manque de clarté dans la définition des rôles et des responsabilités des différents acteurs du secteur hydraulique (Etat, comités de gestion de points d'eau, organisations villageoises, associations de migrants, communautés rurales, organismes d'appui...)

Cette étude, sur l'intervention des migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal, a constitué la première étape de la mise en place d'un cadre de concertation

permanent sur la gestion du service de l'eau au Sénégal.

1. Point sur les enquêtes

Le travail d'enquête présenté dans cette synthèse, a été confié au Réseau des Associations pour le Développement de la Vallée du Fleuve Sénégal (RADVFS), en partenariat avec le pS-Eau. L'objectif de cette enquête était donc d'établir un état des lieux sur les actions des migrants en matière d'hydraulique, en particulier dans le domaine des adductions d'eau.

1.1. Méthodologie

Au Sénégal, plus de 750 forages sont équipés de moyens d'exhaure motorisés. Notre choix s'est porté sur les villages ayant des migrants en France, afin d'analyser leurs interventions dans ce domaine. Nous avons également souhaité rechercher une diversité de situations, en fonction de la connaissance qu'ont chacune des deux structures (pS-Eau et RADVFS) dans leur domaine d'intervention respectif : pour le pS-Eau sa connaissance des ouvrages hydrauliques et pour le Réseau celle des associations de migrants.

1.2. Limites de l'enquête

L'objectif de l'étude était de rencontrer des associations de migrants sénégalais intervenant dans le domaine de l'hydraulique. Malgré une recherche approfondie, il semble qu'en dehors des départements de Bakel, Matam et Podor, peu ou pas d'associations de migrants

interviennent dans le domaine qui nous concerne. Seule une association de migrants originaire de Casamance a pu être identifiée et rencontrée. Notons que la DEM, lors de l'organisation de la présente rencontre, a également rencontré des difficultés à mobiliser des comités de gestion originaires d'autres régions du Sénégal, ce qui confirme bien que la région du fleuve soit particulièrement dynamique en ce qui concerne la prise en charge du service de l'eau potable par la population, et qu'il existe un lien entre ce dynamisme et l'émigration.

Il est à noter que les 37 associations enquêtées, toutes originaires du bassin du fleuve Sénégal, représentent un quart des centres équipés dans cette région (37 sur 159 adductions) et en constituent donc un échantillon représentatif.

Toutes les informations présentées dans cette étude ont été obtenues auprès des associations de migrants et n'ont pas été confrontées avec des informations recueillies sur le "terrain".

2. Généralités sur les associations enquêtées

2.1. Structure des associations et nombre d'adhérents

Les 38 associations rencontrées concernent 5568 migrants dont 5189 sont adhérents (soit un taux d'adhésion de 93%). La taille des villages d'origine correspondants varie de 328 à 6402 habitants (d'après le recensement de 1988).

Pour les associations rencontrées, les migrants représentent de 2 à 16% de la population du village (recensement 1988 actualisé 1996¹). Les résultats obtenus au cours de l'enquête, font apparaître que la taille des villages n'a pas d'influence spécifique sur la propension à immigrer.

La taille moyenne des associations est de 150 membres (de 12 à 700 membres). 30%

¹ La population actualisée 1996 correspond au recensement 1988 en considérant un accroissement de 3%/an.

des associations ont moins de 40 adhérents et 20% en ont plus de 300.

Il existe deux types d'associations : les associations informelles (non déclarées) et celles déclarées officiellement, selon la Loi de 1901 régissant les associations à but non lucratif.

2.2. Les systèmes de cotisations

Deux systèmes de cotisations sont en place: les cotisations régulières et les cotisations exceptionnelles. Le montant moyen des premières représente 40 FF par personne et par mois. En dehors des cotisations régulières, il existe, dans 73% des cas, des cotisations dites exceptionnelles. Ces dernières, d'une valeur de 100 à 6000 FF par personne, sont destinées à des actions spécifiques.

3. Investissements dans les villages d'origine (et part de l'hydraulique)

3.1. Les domaines d'intervention des migrants

Les domaines d'intervention des associations, identifiés lors de l'enquête concernent les mosquées, les écoles, la santé, l'hydraulique, l'agriculture, les services (postes PTT, magasins coopératives...). Nous avons classé dans la rubrique "autres" les routes, gares routières... Le domaine dans lequel il y a le plus de réalisations est l'hydraulique (21% du total du nombre de réalisations) suivi des mosquées (19%), de la santé (19%) et de l'éducation (18%).

3.2. L'ordre chronologique des réalisations

Dans 50% des cas, les mosquées sont le premier projet réalisé. Le deuxième projet réalisé concerne dans la majorité des cas l'hydraulique. Les migrants ont réalisé très tôt des puits, d'une part pour satisfaire les besoins en eau, d'autre part parce que la mise en place d'autres projets nécessite souvent une disponibilité suffisante en eau.

3.3. Les sommes investies par les associations²

Les montants communiqués par les 38 associations rencontrées s'élèvent à 34 977 300 FF³ en considérant uniquement les financements provenant de cotisations des membres des associations. Pour certaines de ces associations, les premiers investissements ont été réalisés dès les années 1960 (21%) mais elles se sont développées en général dans le milieu des années 1970 (37% entre 1972 et 1978).

3.4. Les sommes investies directement par les associations dans l'hydraulique

87% des associations déclarent avoir contribué à des investissements hydrauliques (puits, adductions d'eau, extensions d'adductions) et 85% d'entre elles nous ont indiqué les montants consacrés à l'hydraulique. Si l'on considère les associations qui ont investi dans l'hydraulique et ont pu fournir des informations à la fois sur le total investi et sur la part de l'hydraulique (28 cas), les réalisations hydrauliques représentent en moyenne 20,9% du total investi, soit 7,5 millions de FF.

Ppolution à l'ensemble de la région du fleuve (159 adductions), on peut estimer la contribution des migrants au financement des ouvrages hydrauliques à 40 millions de FF, un montant non négligeable par rapport aux investissements de l'Etat (évalués par la DEM à 61 millions de FF fin 1994).

² Il est à noter que les montants indiqués dans cette section correspondent uniquement aux montants des investissements des associations. Ne sont pas pris en compte ici le fonctionnement d'activités régulières ni l'envoi de consommables (livres, médicaments, pièces de rechange d'équipements...).

³ Les investissements réalisés par les migrants sont indiqués en Francs Français pour deux raisons :

- Les investissements ont été réalisés à partir de cotisations en France et donc en Francs Français.
- Une conversion en Francs CFA devrait prendre en compte la parité FF/F CFA selon la date de l'investissement et par conséquent tenir compte de la dévaluation de 1993.

On notera cependant que la parité actuelle est : 1 FF = 100 F CFA.

3.5. Les montants mobilisés par les migrants auprès d'autres partenaires, pour les actions du secteur hydraulique

Plusieurs associations ont recherché des partenariats techniques ou financiers pour réaliser leurs investissements hydrauliques. Sur les 38 associations, 8 ont réussi à établir un partenariat soit avec des villes jumelées (5 cas), soit avec des ONG (3 cas) soit avec une fédération d'association de migrants qui a permis de jouer un relais auprès de bailleurs de fonds (2 cas).

Toutes les associations de migrants de la zone du Bassin du Fleuve Sénégal interviennent dans le développement de leurs villages d'origine. Il n'existe pas de différence entre les associations formelles et informelles. Les modes de structuration et de fonctionnement sont identiques, sauf dans les relations avec l'extérieur où le côté officiel peut jouer un rôle.

4. Les caractéristiques des ouvrages de distribution d'eau potable

Les ouvrages de captage présents sur les zones étudiées se divisent en 2 grandes catégories: les puits et les forages. Ces derniers sont le plus souvent équipés de pompes motorisées (ce qui constitue une particularité très importante du Sénégal, par rapport aux pays voisins, où les pompes manuelles prédominent). Grâce à cette motorisation, ces forages peuvent être raccordés à de petits réseaux de distribution, avec bornes fontaines et branchements particuliers.

Nous avons noté une assez grande disparité des ouvrages. Par exemple, le ratio « capacité du château d'eau/nombre d'habitants » varie suivant les villages de 4 à 220l/habitant. Ceci pose le problème de l'inadéquation des installations avec les besoins de certains villages.

On notera également que 51% des associations enquêtées pensent que le forage leur appartient. Dans 70% des cas les migrants pensent que l'adduction leur appartient. Ceci révèle qu'il existe un

problème important quant à la définition de la maîtrise d'ouvrage.

On note une forte disparité dans l'usage qui peut être fait de l'eau suivant les villages : certains villages n'utilisent le forage que pour la consommation humaine, d'autres l'utilisent aussi bien pour cela que pour l'abreuvement du bétail, la lessive, la construction de maisons et le maraîchage.

De manière générale, la lessive, la construction de maisons et le maraîchage sont plutôt réalisés à partir des puits. Néanmoins, 30% des villages déclarent pratiquer du maraîchage à partir de leur forage alors qu'il est reconnu que la rentabilité économique de cette activité à partir de petites adductions est très aléatoire, si l'on paye l'eau à son coût de revient. Ceci témoigne du manque d'analyse du prix de l'eau par les associations d'usagers et de migrants.

5. Les démarches de mise en place des infrastructures

5.1. Les intervenants et leurs interventions pour la mise en place, l'extension et la réhabilitation des ouvrages

L'Etat intervient majoritairement dans la mise en place des ouvrages (75% des cas), tandis que les migrants interviennent majoritairement dans leur réhabilitation et leur extension (plus de 70% des cas).

Dans 80% des cas, les migrants (et les villageois) estiment qu'ils n'ont pas été suffisamment préparés à "l'arrivée d'un forage dans leur village".

L'extension d'ouvrages est souvent effectuée à l'initiative des migrants, sans étude technique, d'où des problèmes de fonctionnement de réseaux trop étendus. Dans le cadre d'extensions d'ouvrages, les services techniques de l'Etat sont rarement contactés.

Si la mise en place d'adduction d'eau sur plusieurs villages peut entraîner des économies d'échelle importantes pour les coûts récurrents, les remarques faites lors des entretiens montrent que cette démarche

induit parfois des problèmes d'entente entre les différents villages concernés. Ceci nécessiterait une meilleure concertation et implication des différents protagonistes pour viabiliser au mieux les infrastructures.

5.2. Les démarches préalables et partenariats

Les migrants participent à l'analyse de la demande en eau et à la définition des besoins dans moins de 10 % des cas. Par contre, ils participent aux prises de contact avec des partenaires (ONG, villes jumelées,...) dans plus de 50 % des cas. La présence de "leaders dynamiques" dans les associations de migrants, ainsi que de leaders politiques ou intellectuels dans les villages sont des facteurs importants de l'initiation des projets.

Le nombre de contacts partenariaux est plus important lorsque les migrants sont impliqués. En effet les migrants favorisent les prises de contacts avec les ONG de développement en France.

Plusieurs représentants d'associations ont insisté sur les difficultés de prise de contact avec des partenaires spécialisés dans le domaine de l'hydraulique.

5.3. Le financement

Dans 20 % des cas, les migrants participent financièrement à la réalisation des installations initiales. Mais dans 80 % des cas, ils participent au financement des extensions de réseaux et des réhabilitations.

La participation des villageois à la réalisation des travaux est quasi-systématique (80% des cas). Il s'agit d'une participation en nature: main d'oeuvre, logement et nourriture des ouvriers.

6. Le fonctionnement des ouvrages de distribution d'eau potable

L'alimentation en eau potable est, nous l'avons vu, un domaine d'intervention important des associations de migrants et surtout pour les ouvrages munis de systèmes motorisés qui génèrent des coûts

récurrents importants. Dans notre échantillon, 34 sites sur les 38 enquêtées sont dotés de tels systèmes.

6.1. La participation des migrants dans les comités de gestion

Pour gérer le fonctionnement des ouvrages, des comités de gestion ont été généralement constitués autour de chaque forage (33 sites sur les 34 étudiés). La participation des migrants dans les comités de gestion peut être de deux types (et dans la majorité des cas, la participation est double).

- La participation directe à l'organisation (appui à la réflexion, aide à la conception) qui concerne 11 associations (32,3%).
- La participation financière qui concerne 19 associations (55,8%).

6.2. Le recouvrement des coûts récurrents

L'implication financière des migrants concerne la participation aux frais de fonctionnement courants, à la maintenance et/ou aux grosses réparations. Les principaux frais de fonctionnement courants d'un forage muni d'un système motorisé sont :

- les dépenses d'énergie,
- l'entretien courant de la pompe,
- les petites réparations,
- le salaire du pompiste.

L'intervention des migrants se situe surtout au niveau de la prise en charge du salaire du pompiste (21% des cas). Elle est plus rare (6% des cas), pour les dépenses d'énergie, d'entretien courant et les petites réparations (par contre, une enquête récente dans le Cercle de Yélimané, au Mali, montre que, dans d'autres régions, les migrants sont parfois très fortement impliqués dans le financement des charges récurrentes⁴).

⁴ HYDRO CONSEIL et GRDR. 1997. Analyse du fonctionnement des adductions d'eau potable de la région de Yélimané.

Les grosses réparations sont par contre du ressort des migrants (42,8% des cas). La contribution des villages dans la maintenance n'a pas été signalée.

Un autre domaine d'intervention important des migrants concerne le renouvellement des équipements (achat de pompe, ou changement de la tuyauterie : 31,4% des cas)

6.3. Le renouvellement des équipements

D'une manière générale, les renouvellements réalisés restent des cas ponctuels. Ils résultent d'une panne grave de pompe, ou d'une insuffisance de pression au niveau des adductions d'eau qui justifie la pose de conduites plus grosses.

La mise en place de provisions en vue d'un renouvellement reste exceptionnelle. Seulement 2 cas ont été relevés: Golléré et Sinthiane. Les migrants de Golléré ont insisté sur l'ouverture d'un compte bancaire à St-Louis. A Sinthiane les villageois cotisent dans le cadre du paiement de l'eau en vue du renouvellement des équipements. En parallèle, les migrants envisagent déjà d'acheter une autre pompe.

Répartition de la prise en charge des coûts récurrents.

	Pris en charge par					
	Village		Village/Migrants		Migrants	
FONCTIONNEMENT						
- Energie (Gasoil, électricité)	31	91%	1	3%	2	6%
- Entretien courant et petites réparations	31	91%		0%	2	6%
- Main d'oeuvre (pompiste)	28	82%		0%	7	21%
MAINTENANCE (Grosses réparations)	?		?		15	44%
PROVISIONS DE RENOUVELLEMENT	1	3%	1	3%	0	0%
	(Golléré)		(Sinthiane)			
Renouvellements réalisés	?		?		11	32%

Ainsi 19 associations de migrants sur les 34 interviennent financièrement dans la gestion des ouvrages hydrauliques (55,9%) avec quelques interventions dans le fonctionnement, une prise en charge importante des coûts de maintenance et une participation fréquente au renouvellement.

rare (3 cas) et il se fait par bassine, seau ou fût. Les branchements individuels sont relativement fréquents, 10 cas relevés (29%). D'autres systèmes de tarifications ont également été rencontrés : pour le bétail (20%) mais aussi pour les restaurants, les jardins ainsi que la construction.

En ce qui concerne le fonctionnement, deux associations assurent la prise en charge de la totalité des coûts.

6.2. Maintenance et réparations

En moyenne les systèmes d'adduction d'eau motorisés tombent en panne 5 à 6 fois par an (jusqu'à 2 fois par mois). Un service de l'hydraulique (la DEM) répare les grosses pannes. Un pompiste peut parfois s'occuper des plus petites réparations. De nombreuses installations ont subi une forme de réhabilitation (en moyenne 6 ans après leur mise en fonctionnement). La forme de réhabilitation la plus répandue est le changement du moteur (plus de 80% des cas). Le renouvellement des tuyauteries de l'adduction se pratique également. La réhabilitation est souvent faite à l'initiative du village et de ses migrants, et sans aide extérieure.

6.3. Le paiement de l'eau

Dans 91% des cas, le paiement de l'eau est forfaitaire et se fait selon plusieurs modalités : par concession, par famille, par femme mariée ou homme marié, par foyer et par canari. Le paiement par volume est

6.4. Implication financière des migrants dans le fonctionnement des AEP

Nous avons vu plus haut que les migrants participent financièrement à la prise en charge des coûts récurrents en envoyant une participation partielle ou totale au Comité de gestion. Il participent d'autre part en envoyant individuellement, directement à leur famille, certaines sommes qui sont parfois destinées au paiement de l'eau. Ainsi, leur implication financière peut prendre différentes formes et différentes combinaisons ont été rencontrées. Dans 44% des sites les migrants contribuent au paiement de l'eau en envoyant l'argent individuellement à la famille qui paye ensuite le Comité de gestion pour sa consommation. Ils envoient également une contribution au Comité de gestion, par le biais de leur association. Dans 32 % des cas, les migrants n'envoient pas d'argent au Comité de gestion mais uniquement à la famille qui paiera ensuite le Comité de gestion pour sa consommation en eau.

Il apparaît que dans 91% des cas les migrants interviennent financièrement dans la gestion des points d'eau mécanisés qui génèrent des coûts récurrents important que les populations n'assurent pas seules. Ceci pose la question de la pérennité des installations hydrauliques qui demeurent actuellement très dépendantes de l'émigration.

Conclusions

Les interventions des migrants dans le domaine de l'hydraulique sont systématiques. Dans tous les villages, les migrants interviennent dans ce secteur. Ces interventions s'opèrent durant:

- la mise en place des ouvrages : les migrants initient des projets, facilitent la recherche de partenaires, cofinancent...
- le fonctionnement des ouvrages : paiement des grosses réparations, paiement de l'eau grâce à l'argent envoyé aux familles, renouvellement de certains équipements...

Les migrants ne sont qu'un type d'acteur parmi d'autres, avec leurs motivations, leurs contraintes, leurs compétences. D'autres acteurs nationaux (Etat, populations, bureau d'étude, entreprises...) et internationaux (ONG, Villes jumelées...) interviennent dans ce domaine.

La multiplicité de ces acteurs reflète la diversité des situations rencontrées au cours des enquêtes (diversité des démarches de mise en place, des types d'ouvrages, des modes de gestion...).

Les étapes de conception, de réalisation, d'exploitation et de maintenance, communes à tous les projets d'AEP, nécessitent chacune l'implication d'acteurs et de compétences. Quel doit être le rôle de chacun ? Selon quelles règles doivent-ils intervenir dans ce domaine? L'Approvisionnement en Eau Potable est un service collectif. Dans quelle mesure et à quel niveau est-il un service public et social ?

Compte rendu de la première rencontre de concertation Paris, octobre 1996

Bernard Collignon, HYDRO CONSEIL

Ces quelques notes n'ont pas la prétention de constituer un compte-rendu exhaustif de ces rencontres qui ont duré toute une journée et au cours desquelles plus de 60 personnes se sont exprimées. Il s'agit seulement de pointer quelques thèmes dominants, qui ont fait l'objet de plusieurs interventions ou de débats animés. Ces thèmes devraient encore être largement abordés au cours de la présente rencontre.

1. La maîtrise d'ouvrage

Qui est propriétaire des forages ? des pompes ? des adductions d'eau ? des bornes-fontaines ? S'agit-il de l'Etat (qui a assuré la majorité des investissements), des communes (au titre des lois sur la décentralisation) ou des comités d'usagers, dont la mise en place a été encouragée par l'Etat lui-même. Ces questions revêtent une grande importance quand il s'agit de savoir qui doit payer les réparations ? qui peut prendre l'initiative de remplacer une pompe ?....

Au Sénégal, selon la loi sur l'eau, l'Etat est propriétaire de tous les ouvrages collectifs de captage et de distribution d'eau. Cela signifie qu'il assure toutes les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage (concevoir les nouveaux aménagements, les financer, organiser leur maintenance,....).

La pratique est cependant beaucoup plus complexe. De nombreux villages et de nombreuses associations de migrants prennent l'initiative de construire de

nouveaux points d'eau (puits ou bornes-fontaines) ou de réparer ceux qui sont en panne. Ils assurent alors les prérogatives du maître d'ouvrage (concevoir, financer, décider les implantations) et deviennent propriétaires de fait de certains ouvrages (puits, pompes,...), tant que ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'une remise à l'Etat.

D'un côté, l'Etat encourage les initiatives des comités de gestion (car ils soulagent les services techniques qui manquent parfois de moyens), mais d'un autre il s'inquiète pour la protection des ressources naturelles (les nappes aquifères) et pour la qualité de travaux réalisés souvent sans contrôle technique.

Quant aux usagers et aux migrants, il s'étonnent de ne pas voir leurs efforts suffisamment reconnus et validés par l'administration, alors qu'ils financent plusieurs centaines de millions de F CFA de travaux chaque année (la DEM évalue la contribution annuelle des usagers à 2 500 millions de F CFA ; dans la région du fleuve, l'essentiel de cette contribution est apportée par les migrants).

2. L'analyse de la demande des usagers

Les migrants et les usagers expriment parfois leur frustration par rapport à des programmes d'AEP réalisés par l'Etat et auxquels ils estiment ne pas avoir été associés. En particulier, ils disent que certains programmes ne tiennent pas compte de leurs priorités.

L'administration rétorque que tous ses programmes font l'objet d'une étude détaillée qui comporte toujours une évaluation des besoins en eau (population à alimenter, ressources en eau actuelles, qualité des ressources actuelles,...).

Peut-être faut-il alors faire la distinction entre cette étude des besoins (qui est réalisée par un expert, sur la base de critères scientifiques) et une véritable analyse de la demande des usagers, qui prend en compte d'autres facteurs que les simples besoins en eau (entente entre les différents quartiers et les différents villages, ressources financières disponibles pour payer l'eau, autres priorités du village en termes de développement...).

Cette analyse de la demande ne se limite pas à une simple enquête. C'est un processus de maturation relativement long, au cours duquel le village et ses associations représentatives constituent petit à petit le futur comité des usagers de l'eau et décident le niveau de service qu'ils sont prêts à payer (car plus le système de distribution d'eau est sophistiqué, plus il est cher).

3. Le paiement de l'eau

Il y a un consensus très large sur le principe du paiement de l'eau, et personne n'a revendiqué au cours de cette rencontre le droit à une eau gratuite. Reste à savoir comment calculer le prix de vente, les conditions de vente et les moyens de faciliter l'accès à l'eau pour les familles les plus pauvres.

En particulier, plusieurs associations de migrants ont exprimé les difficultés de certains comités de gestion par rapport aux mauvais payeurs. Doivent-ils faire appel à l'administration ? Mais alors, ils abandonnent leur rôle de représentants des usagers.

Ne devraient-ils pas plutôt mettre en place des mécanismes de péréquation, comme cela se fait dans certaines villes du Bénin ou à Sinthiane : chaque comité

de borne-fontaine est chargé de recueillir de quoi payer les m³ d'eau consommés à cette borne-fontaine, à charge pour lui de répartir la charge entre les familles qui peuvent payer.

4. Normes et standards de construction

Certains comités de gestion se plaignent de la difficulté de trouver des pièces détachées pour réparer les pompes et les moteurs. L'administration (la DEM) insiste sur le fait que le parc de pompes installées au Sénégal est trop hétérogène. Il y a des dizaines de moteurs et de pompes différents. Dans ces conditions, il est pratiquement impossible d'assurer un bon approvisionnement en pièces détachées.

Tous les participants à la réunion ont reconnu l'intérêt d'une certaine standardisation des équipements et ce serait bien le rôle de l'administration de définir les standards. Mais simultanément, certaines associations de migrants reconnaissent qu'elles ont tendance à « profiter des occasions », c'est-à-dire à acheter les pompes et les pièces les moins chères, quelque soit leur marque.

La proposition a été faite au cours de la rencontre que la DEM définisse et fasse connaître le plus largement possible des standards (en validant par exemple les modèles de pompes les plus fiables). Les associations de migrants et les comités de gestion s'efforceraient alors de respecter ces standards lors de leurs achats de matériel.

5. La maîtrise d'oeuvre des chantiers d'extension d'adductions

L'enquête réalisée sous la conduite du pS-Eau et du réseau d'associations RADVFS a montré que de nombreuses adductions tombaient en panne et que les extensions récemment financées par les migrants n'échappaient pas à cette règle.

Il se pose alors la question de savoir si ces extensions ont été bien conçues et leurs travaux bien contrôlés, c'est à dire de savoir si la maîtrise d'oeuvre a été assurée et par qui ?

Les comités de gestion sont mal préparés à conduire des travaux et à les contrôler. Par contre, l'Etat possède des cadres techniques compétents. Ne pourrait-il pas les mobiliser pour assurer des prestations de maîtrise d'oeuvre « à la demande » des comités de gestion ? Qui va payer ces prestations des services de l'Etat ?

6. La collaboration entre les services techniques (comme la DEM) et les comités d'usagers

Dans le domaine des travaux d'extension et de réparation des adductions, il existe une réelle complémentarité entre ces deux types d'acteurs. Les comités représentent des usagers et des migrants, prêts à payer pour des travaux de réparation et donc à assurer des responsabilités de maître d'ouvrage. La DEM apporte des compétences techniques et peut assurer la maîtrise d'oeuvre de ces chantiers.

Dans la pratique, c'est bien ce que l'on constate. 80 % des extensions des 38 adductions étudiées ont été financées par les migrants. La Direction de l'Hydraulique encourage ces initiatives locales. Mais cela s'est fait sans règles bien définies. En particulier, les travaux ne font généralement pas fait l'objet de réception officielle.

Même si cela n'est défini dans aucun texte, il s'est instauré une sorte de partage des rôles entre l'Etat et les usagers. L'Etat finance la grande majorité des nouvelles adductions (seuls 20 % des associations de migrants ont participé aux investissements initiaux des adductions). Par contre, en cas d'extension ou de réparation, le rôle des migrants devient prépondérant (85 % des associations de migrants ont financé la plus grande partie de ces travaux).

La DEM comme les associations de migrants insistent sur l'intérêt d'une collaboration accrue. La DEM insiste sur le fait que ses portes sont toujours ouvertes aux associations d'usagers. Les migrants aimeraient mieux savoir à qui s'adresser. Peut-être la nomination au niveau de la DEM d'un « monsieur comités de gestion » clarifierait-elle les choses.

7. Les besoins en matière de maintenance sont très importants

Le Sénégal est déjà actuellement le pays de l'Afrique de l'Ouest où il existe le plus grand nombre d'adductions en milieu rural (plus de 750). De nombreux projets d'adduction sont en cours et la DEM envisage 1200 adductions à l'horizon 2000. De plus, l'immense majorité de ces adductions fonctionnent avec des pompes à axe vertical et des moteurs diesel, c'est-à-dire un système de pompage qui demande beaucoup d'entretien.

Les pompes à énergie solaire demandent peu d'entretien, mais elles ne résolvent pas vraiment le problème de la maintenance, car le renouvellement des onduleurs et des panneaux est très coûteux et très peu de comités de gestion ont effectivement remplacé un onduleur (et aucun n'a remplacé les panneaux).

En fait, il n'existe pas de pompe « miracle » qui permettrait d'oublier les contraintes de la maintenance. La seule solution est d'améliorer les règles de gestion et d'entretien, de renforcer les comités de gestion, de former les mécaniciens, d'améliorer la filière pièces détachées,....

8. Les puits ne doivent pas être abandonnés

De nombreuses associations de migrants ont financé la construction de puits, même dans les villages où il existait une adduction.

Ces puits servent :

- à l'alimentation en eau du bétail,
- à suppléer au forage en cas de panne,
- à approvisionner en eau les familles qui ne peuvent payer l'eau du forage.

Plusieurs participants à la rencontre ont souligné l'importance de ces puits et la nécessité de les garder en bon état et même de les approfondir, pour faire face à toute éventualité.

9. Comment financer le renouvellement des pompes et des moteurs ?

Les comités d'usagers paient généralement bien les charges les plus courantes (gasoil, huile, petites réparations), car sans cela, le service de l'eau s'arrête rapidement. Le fait que 80 % des adductions fonctionnent prouve que cette partie des charges de fonctionnement est assez bien couverte.

Les salaires des pompistes sont déjà moins bien couverts. De nombreux pompistes se plaignent d'être mal payés ou trop irrégulièrement et démissionnent.

Enfin, les charges de renouvellement ne sont généralement pas couvertes. En théorie, les comités de gestion devraient constituer des provisions, pour renouveler les pompes et les moteurs au bout d'une dizaine d'années. En pratique, très peu de ces comités l'ont fait, et la dévaluation du franc CFA en 1994 a découragé ceux qui avaient commencé à épargner.

Une solution partielle à ce problème réside probablement dans le crédit. Les comités qui ont épargné 20 à 30 % de la valeur d'une pompe devraient avoir accès à un crédit auprès des banques de développement rural. L'administration pourra-t-elle leur apporter son soutien pour défendre leurs demandes ?

10. Qui doit réparer les pompes ?

Actuellement, seule la DEM est bien équipée pour retirer les pompes des forages et pour faire les plus grosses réparations. Mais les comités se plaignent que ses délais d'intervention sont trop longs (ce que celle-ci peut expliquer facilement : elle manque de moyens et notamment de véhicules).

Les usagers font donc souvent appel à des réparateurs locaux. Ces artisans ont l'avantage de venir rapidement, mais leur réparations ne sont pas toujours des bonne qualité.

Comment améliorer les prestations des réparateurs privés ? La DEM pourrait-elle agréer les meilleurs mécaniciens privés ? Les former (à Louga) sur les opérations spécifiques aux pompes ? Dans tous les cas, il faut être conscient que les interventions de la DEM sont actuellement subventionnées. Des entreprises privées performantes seront probablement plus chères.

Témoignages

**La gestion communautaire des adductions
des centres secondaires de la vallée du fleuve Sénégal
(Cédric Estienne)**

**Missions et fonctionnement
des brigades des puits et forages de la DEM (Mandor)**

**La communication entre une association de migrants
et son village d'origine
(Amadou Daff)**

**Comment le comité de gestion de Golléré
finance les grosses réparations ?
(N'Gaïdo)**

**La concession de l'exploitation des petits réseaux
à des privés en Mauritanie
(Mohamed Ould Tourad)**

**Le coût de revient de l'eau solaire et sa valorisation au Mali
(Roland Louvel)**

La gestion communautaire des adductions des centres secondaires de la vallée du fleuve Sénégal

Les besoins en formation des cadres des comités

Cédric Estienne, AFVP - ISF

Depuis mai 1996, l'AFVP mène en collaboration avec la DEM (Direction de l'Exploitation et de la Maintenance) une action pilote destinée à améliorer les conditions de prise en charge de la gestion des forages motorisés par les populations. Cette action est conduite dans l'optique de la réforme actuellement à l'étude, qui prévoit une part de plus en plus grande de la gestion de ces ouvrages à la charge des populations et un désengagement quasi -total de l'Etat du secteur de la maintenance.

Pour cela, les trois principaux buts de cette action sont d'une part, de renforcer les capacités de gestion des Comités de Gestion villageois, d'autre part, de promouvoir les acteurs privés qui pourraient jouer un rôle de premier plan dans la maintenance des ouvrages et enfin d'essayer de formaliser et de favoriser toutes les relations entre les différents acteurs qui vont travailler ensemble : DEM, usagers, Comités de Gestion, conducteurs de forages, artisans réparateurs, opérateurs spécialisés, fournisseurs dakarois, autorités locales, structures d'appui...

La zone choisie pour ce test correspond à la zone d'intervention de la Brigade des Puits et Forages de Matam.

Mais dans le département de Matam, il existe trois catégories de forages dont la problématique est très différente :

- les forages pastoraux du Ferlo,
- les villages plus fortement peuplés du bord de la RN2,
- les petits villages riverains du Fleuve Sénégal.

Un test d'une telle ampleur doit, pour être efficace, se concentrer sur un échantillon homogène. De plus, le financement de cette action provient d'un programme "Eau et Assainissement dans les quartiers périurbains et centres secondaires ruraux" du FAC (Fonds d'Aide et de Coopération). C'est pour cela que l'action ne concerne que les centres secondaires situés à proximité de la route nationale.

Une première enquête diagnostic a été menée sur 35 villages dans le but d'avoir une image de la situation de départ. Pour identifier les besoins en appui et formation des comités enquêtés, ces derniers ont été évalués en fonction de cinq degrés de maîtrise de la gestion :

- Maîtrise de la production : connaissance du volume pompé, adaptation à la demande...
- Maîtrise des coûts : connaissance des coûts à prendre en compte, comment fixer un tarif...
- Degré d'organisation : niveau de formation, structure, relations avec les usagers...
- Utilisation de la comptabilité : tenue des documents, compréhension de leur utilité....
- Efficacité de la maintenance : fréquence des pannes, mode d'intervention, contacts avec des opérateurs...

Les principaux axes de travail sont les suivants :

- Le recouvrement des cotisations : augmenter les recettes, faire mieux payer l'eau à tout le monde.
- Les modalités de gestion : cotisations forfaitaires ou indexées sur le volume, organisation de la distribution de l'eau.
- Le calcul du prix de l'eau : prendre toutes les charges en compte, amortissements compris, système de calcul simplifié à utiliser périodiquement pour suivre son évolution.
- Tenue des documents comptables : adaptation de ces documents aux besoins de chaque Comité, intérêt et utilisation des informations qu'ils peuvent fournir
- Organisation de la maintenance : formation technique de base, définition des opérations de maintenance préventive, mise en relation avec des opérateurs compétents, contractualisation.

Ce diagnostic de départ a permis de sélectionner une quinzaine de Comités pour une première phase de l'action. En effet, pour pouvoir tester de façon valable de nouveaux outils et mettre en place des formations bien ciblées, il est essentiel de commencer avec un nombre réduit de comités dont les besoins sont clairement cernés et d'exploiter cette expérience pour la diffuser ensuite dans une seconde phase vers les comités intéressés. Chacune de ces phases comprendra un cycle d'animation participative visant à bien cerner les points de blocages prioritaires, la mise en place de formation autour de ces points identifiés et une période de suivi / mise en pratique sur le terrain de ces formations.

Dans l'optique de répondre à des besoins spécifiques et de tester des solutions en conditions réelles, les outils et formations mis en place seront élaborés à partir de l'existant, de l'expérience déjà acquise par les Comités et traduits en langue locale. Un des résultats attendus des phases d'animation et des cycles de formations consiste en l'élaboration d'un kit d'animation capitalisant toute la méthodologie employée et les outils mis au point.

L'Action Pilote telle qu'elle a été pensée doit pouvoir tirer de ses expériences une somme de recommandations, de méthodologie et d'outils destinée à faciliter la mise en place de la nouvelle donne de la gestion des forages dans les centres ruraux secondaires. Partant de là, ces résultats pourront être réutilisés dans d'autres régions avec d'autres catégories d'usagers, moyennant un minimum d'adaptation aux conditions rencontrées.

Missions et fonctionnement des brigades des puits et forages de la DEM

M. Mandor, chef de la Brigade DEM de Goudiry

Les Brigades des Puits et Forages, qui sont au nombre de treize, sont des structures décentralisées du Ministère de l'Hydraulique, chargées de l'exécution de la politique de l'Etat en matière d'hydraulique au niveau local. Dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat, elles ont essentiellement pour mission :

- d'apporter l'expertise technique pour la maintenance des équipements d'exhaure (pompes et moteurs), les grosses réparations restant du domaine de la subdivision de maintenance (basée à Louga) ;
- d'effectuer les études d'extension du réseau, le réseau initial étant réalisé dans la plupart des cas sous la supervision du service central ;
- d'assurer la formation des usagers aux techniques de base de la gestion ;
- de réglementer les interventions au niveau des réseaux d'alimentation en eau qui sont soumis à leur contrôle.

Les Comités de Gestion formés assurent la collecte des fonds nécessaires au fonctionnement courant des équipements ainsi que l'achat des pièces nécessaires aux

réparations. Ils fournissent également le gasoil pour le transport de l'équipe de dépannage.

En cas de panne, un diagnostic initial est effectué par le conducteur, ce qui implique la nécessité d'une formation de base. Le responsable du Comité, accompagné du conducteur ou muni de son diagnostic, vient déclarer la panne à la Brigade.

Au vu des renseignements fournis et en fonction de leur niveau de précision, l'équipe de dépannage peut être en mesure de cerner, sans se déplacer, la nature exacte de la panne. Le cas échéant, l'équipe de dépannage remet au responsable du Comité de Gestion une liste des pièces nécessaires afin qu'il se les procure. Si cela s'avère nécessaire, l'équipe se déplace pour effectuer un diagnostic plus précis.

Dans le cas où la réparation ne nécessite pas de pièces, elle est effectuée systématiquement. Par contre, si elle exige le changement de pièces importantes, se pose la question de savoir quel type de réparations réaliser : une réparation "top niveau" coûteuse et longue, ou un "bricolage" bon marché et rapide ?

Quelle décision doit prendre le responsable de la brigade ? Doit-il attendre que le comité trouve toutes les pièces nécessaires (quelque soit leur prix) pour effectuer une réparation définitive, même si cela laisse le groupe en panne plusieurs mois ? Ou alors, compte tenu des conséquences graves qui suivent une panne prolongée, surtout dans le Ferlo,

faut-il engager une réparation provisoire, même si cette réparation n'est pas durable et si elle entraîne des risques pour le moteur .

Un autre point faible du système actuel réside dans les difficultés des brigades à assurer leur mission de formation /sensibilisation. Elles n'ont plus les moyens matériels de se déplacer par elles mêmes (véhicules et carburants) et les Comités ne les font venir que lorsqu'il y a un problème, mais par pour assurer des formations.

Une autre mission qui est dévolue aux brigades est la réalisation de travaux de puits pour des particuliers ou des partenaires de l'administration (bailleurs de fonds, ONG, etc....). Dans le contexte actuel, les brigades apportent également leur expertise et/ou leur matériel et le partenaire finance l'opération. Des autorisations préalables sont obligatoires pour l'exécution de tout puits dont le captage sera mécanisé (et dont le débit estimé est supérieur à 5 m³/h).

La communication entre une association de migrants et son village d'origine

M. Amadou DAFF, de l'ARKF (Kanel)

Comme l'indique son nom, l'ARKF est une association qui regroupe des ressortissants du village de Kanel installés en France. Son but est développer la solidarité entre ses membres et surtout de soutenir les projets de développement du village de Kanel qui est situé dans la région du fleuve Sénégal.

L'ARKF a réalisé plusieurs actions de développement dans divers domaines :

- Éducation
 - Construction de salles de classe , école primaire
 - Construction en 1987 du collège de Kanel
 - Équipement en matériel scolaire pour le collège (bibliothèque)
- Fourniture au dispensaire et à la maternité de matériel médical (équipements et médicaments)
- Adduction d'eau potable dans le village

Toutes ces actions sont menées en étroite collaboration avec les villageois par le biais de l'Association des Jeunes Unis de Kanel (AJUK). C'est par ce biais, qu'en 1995 , l'ARKF a été contactée pour apporter sa contribution à la résolution du problème du réseau d'adduction d'eau potable de Kanel.

C'est ainsi que l'ARKF a décidé de rechercher en France un partenaire pour l'aider à mieux intervenir dans la gestion de l'eau à Kanel. Lors de nos recherches, nous avons été contactés par Ingénieurs Sans Frontières qui a accepté de travailler avec nous. L'ARKF a donc informé l'Association des Jeunes Unis de KANEL (AJUK) du partenariat avec ISF ainsi que de l'organisation, en juillet 1995, d'une

mission de diagnostic. Dans le cadre de cette mission, deux volontaires d'ISF étaient chargés d'identifier les problèmes rencontrés par les Comités de Gestion de Forage.

L'ARKF a informé tous les ressortissants de Kanel dans le monde (Dakar, Gabon, États Unis, Congo) que le projet Eau devenait prioritaire et que l'association assurait la coordination des interventions de toutes les sections. Un rapport de mission d'ISF nous a permis de mieux cerner les problèmes du forage de Kanel sur deux niveaux :

- Problème d'organisation : le Comité de Gestion.
- Problème technique

La recherche de solution a conduit à proposer le renouvellement des équipements de pompage à hauteur de 150 000 FF que les membres de l'ARKF ont financé de la façon suivante :

- participation individuelle : 1350 F/membre ;
- l'association avance le solde.

L'ARK France avance l'ensemble du financement des équipements mais les autres sections (GABON, ÉTATS UNIS) remboursent directement à l'ARKF leur quote part.

Donc, l'ARKF joue un rôle de coordinateur et de financer des projets de développement du village de Kanel . Elle suit de près tous les projets initiés par le village et participe financièrement à la réussite de ces projets.

Comment le comité de gestion de Golléré finance les grosses réparations

*M. Mamadou N'Gaido
Association de migrants de Golléré*

Avant la création du forage de Golléré, on nous avait informé que la durée de vie du moteur était de cinq ans. Ensuite, c'était aux villageois de le renouveler.

Dès que le forage a été mis en place, un comité de gestion a été élu et aussi un bureau exécutif. Huit bornes fontaines ont été installées. Chaque quartier a élu une femme au poste de fontainier (pour la surveillance de la borne et la collecte de l'argent). Chaque soir, ces dernières remettent leur collecte au trésorier du Comité. Elles sont ensuite payées pour leur travail, ainsi que le conducteur de forage.

Deux comptes postaux ont été ouverts au nom du Comité, l'un à Golléré et l'autre à Saint Louis. Ainsi, le Comité peut toujours retirer de l'argent, même lorsque la poste de Golléré ne peut réunir les fonds. Ces deux comptes ne sont alimentés que par les recettes tirées de la vente de l'eau du forage.

Il y a 5 ans, une somme de 3 millions a pu être retirée de ces comptes pour financer la réfection du bureau de poste de Golléré, qui avait été financée par les ressortissants du village à l'origine. Cette utilisation des fonds a été faite en total accord entre les villageois et les migrants.

Récemment, une grosse panne sur le moteur est survenue. Le devis de la réparation s'élève à 2 985 000 F CFA. La somme nécessaire a été prélevée sur le compte du Comité et on n'attend plus que la venue du réparateur.

Les fontainiers (qui distribuent l'eau aux bornes-fontaines) touchent une rémunération fixe. Ces fontainiers ne sont pas affectés à une borne fontaine précise. Ils doivent changer de point d'eau régulièrement, en suivant les décisions du président du Comité. Celui-ci vérifie ainsi l'impartialité du fontainier. Les fontainiers encaissent 10 F CFA pour une grande bassine et 5 F CFA pour un seau. Il n'y a pas de compteur aux points d'eau. Ce système a été testé pendant trois mois, aux termes desquels il a été constaté que les sommes collectées suffisaient pour payer les charges de fonctionnement et mettre de côté des provisions suffisantes pour renouveler le moteur au bout de 5 ans.

L'école et le dispensaire ne payent pas l'eau. Le bétail est abreuvé gratuitement de 8 heures du matin à environ 11 heures, à l'abreuvoir. Après cette heure, l'abreuvoir est fermé. Celui qui veut alors abreuver son bétail doit aller aux bornes-fontaines et payer l'eau comme tout le monde. Régulièrement, lorsqu'un mécontentement se fait sentir, des réunions sont organisées chez le chef de village, afin d'informer la population sur la nécessité de prendre en charge le coût de l'eau et leur expliquer à quoi sert l'argent collecté.

La concession de l'exploitation des petits réseaux à des privés en Mauritanie

**Mohamed Ould Tourad GRET/TENMIYA
Programme ASHYR**

La nouvelle politique de l'Etat mauritanien (Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie) en matière de la gestion des infrastructures hydrauliques a permis l'émergence d'un mode de gestion très peu connu dans la sous-région, à savoir la concession de l'exploitation des petits réseaux à des privés (Décret 93).

Le concessionnaire tel que défini par le Décret peut être :

- Une personne physique ou morale.
- Un comité d'exploitation.
- Un comité villageois.
- Un groupement d'éleveur.
- Une coopérative.
- Une régie.

C'est dans ce cadre, que la Direction de l'Hydraulique a contracté avec des diplômés chômeurs en leur confiant la gestion des petits centres.

Cette contractualisation se base essentiellement sur une tarification du mètre cube vendu et d'un cahier des charges assez précis fixant les conditions d'exploitation (les engagements de l'Etat et du concessionnaire).

Le tarif de l'eau est calculé selon le principe du coût de revient, c'est-à-dire que l'ensemble des coûts est retenu pour définir le prix selon les différents services de distribution proposés.

Les coûts comprennent le renouvellement des pompes et du dispositif électrique, la maintenance, des charges courantes (salaires, gasoil) mais ne prennent pas en compte les infrastructures (forages, canalisations, bornes).

Le tarif de l'eau est fixé par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie en se basant sur un compte d'exploitation prévisionnel qui intègre l'ensemble des charges récurrentes liées au fonctionnement du réseau.

Le prix du mètre cube moyen en Mauritanie est fixé à 100 UM l'équivalent de 3 FF/m³.

Ce prix est décomposé comme suit :

- Taxe communale 5 % .
- Taxe de maintenance 20 % .
- Taxe de renouvellement 20 % .
- Taxe d'entretien réseau 10 % .
- Rémunération du concessionnaire comprenant l'ensemble des charges suivantes 45 %
- Salaires personnels.
- Frais de fonctionnement (entretien courant, gasoil).

Les points forts de cette politique :

- Mise en place d'un cadre juridique fixant les obligations de l'Etat et du concessionnaire.
- Création d'emploi : intégration dans la vie active des jeunes diplômés chômeurs.
- Le choix de jeunes diplômés originaires des centres (facile intégration).
- Le paiement de l'eau à sa juste valeur.

Les points faibles de cette politique :

- Difficile mobilisation du service public pour la maintenance et l'entretien du réseau.
- Les fonds destinés à la maintenance sont versés dans un compte du trésor public. Cette situation entraîne une difficile mobilisation des fonds nécessaires pour l'achat des pièces de rechange et l'intervention pour les réparations.
- Aucune concertation n'a été entreprise avec les élus locaux et les usagers quant à la réforme menée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie.

Enfin la Mauritanie est en avance par rapport aux pays de la sous-région, par la mise en place d'un cadre juridique permettant de promouvoir la gestion des petits centres par des entrepreneurs locaux. Mais il n'en demeure pas moins qu'elle reste encore en retard quant à la mise en place d'un dispositif cohérent pour l'entretien et le renouvellement des équipements hydrauliques.

Le coût de revient de l'eau solaire et sa valorisation au Mali

Roland Louvel
Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie du Mali

Le Mali compte aujourd'hui plus de 400 pompes solaires dont 151 récemment implantées dans le cadre du Programme Régional Solaire du CILSS financé par l'Union Européenne. Ces installations représentent un investissement important et leur exploitation doit dégager les recettes nécessaires pour assurer leur entretien et leur renouvellement. Cette charge financière pose bien évidemment la question du choix de l'option solaire pour les communautés rurales. Elle les place également devant leurs responsabilités : qui doit payer l'eau ? Pour quels usages ? Quelles activités économiques le pompage solaire peut-il engendrer ? Avec quelle rentabilité ? Comment se mesurent ses avantages et ses contraintes par rapport aux autres systèmes d'exhaure ?

Il est donc indispensable de connaître précisément le coût de revient de l'eau solaire de manière à chiffrer l'enjeu financier qu'elle représente pour les communautés rurales et pour concevoir les dispositifs financiers les mieux adaptés dans le cadre d'une politique de gestion de l'eau en milieu rural. On sait déjà qu'elle devra nécessairement :

- instituer et généraliser le principe de l'eau payante ;
- valoriser au mieux ses différentes utilisations ;
- assurer la prise en charge durable des équipements par les communautés.

La gestion de l'eau solaire est aujourd'hui en prise directe sur deux enjeux essentiels pour l'avenir économique et politique du Mali : d'une part la mobilisation de l'épargne et le financement des infrastructures en milieu rural et d'autre part la mise en place de systèmes de gestion au niveau des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

L'intérêt d'une installation de pompage solaire pour une communauté villageoise ou un centre semi-urbain doit s'apprécier en fonction de 4 critères principaux :

- 1°) le coût de revient de l'eau produite ;
- 2°) la pertinence de l'option technique en faveur du solaire ;
- 3°) les opportunités de valorisation de l'eau ;
- 4°) les spécificités de gestion d'une pompe solaire.

1. Le coût de revient de l'eau solaire

On ne saurait parler, dans l'absolu, d'un coût de revient du m³ solaire uniforme :

- Chaque site a ses caractéristiques physiques propres - le coût du m³ produit étant, par exemple, quasiment proportionnel à la hauteur de relèvement de l'eau (HMT).
- En termes de gestion, il y a lieu de distinguer le m³ produit, le m³ utilisé et le m³ payé.

Nous pouvons retenir, comme valeur moyenne pour une pompe P4 de 1440 Wc produisant annuellement 10.220 m³ puisés à 30 m (HMT) de profondeur, un coût de revient de :

- 178 F CFA / m³, si on impute la totalité des charges de renouvellement
- 90 F CFA / m³, si on n'impute que le renouvellement des équipements dont la durée de vie est inférieure à dix ans.

Toutefois, compte-tenu des pertes, si l'eau n'est vendue qu'à hauteur de 70 % du productible, ces deux coûts de revient s'élèvent respectivement à 255 FCFA/m³ et à 130 FCFA/m³.

Ces niveaux de coût ne sont pas négligeables (pour répondre à ceux qui pensent que "l'énergie solaire est gratuite") ni pour autant inabordable (pour répondre à ceux qui pensent qu'elle est hors de portée des villageois). Une analyse objective les place dans une fourchette de prix qui leur permet - moyennant certaines conditions d'exploitation - de supporter la comparaison avec les autres systèmes d'exhaure.

Ainsi, à Bamako, le barème moyen de facturation d'EDM (Tranche II) est-il de 217 F CFA / m³, le tarif de la tranche sociale et des bornes-fontaines étant largement subventionné puisque le coût moyen du m³ vendu était, en 1995, de 214 F CFA.

2. L'option technique du solaire photovoltaïque

La plage d'utilisation du pompage solaire se situe entre les pompes manuelles (dont le débit et la profondeur sont limités respectivement à 35 m³/jour et à 30 à 60 m au maximum) et le pompage à l'aide de groupes diesel au-delà de 150 m³/jour à 30 m de profondeur.

En outre, une pompe solaire ne présente pas la même flexibilité qu'une pompe diesel dont le fonctionnement s'adapte sans délai aux besoins en eau et dont le coût de fonctionnement (en carburant), est largement proportionnel à la durée d'utilisation. Le coût de revient d'une installation de pompage solaire, pour sa part, reste pratiquement le même, qu'elle soit utilisée

ou non. Sa rentabilisation exige donc que le maximum du productible soit consommé tout au long de l'année.

Néanmoins, cette contrainte ne doit pas laisser perdre de vue les inconvénients d'une pompe diesel :

- Maintenance exigeante, avec interventions périodiques rapprochées (toutes les 200 h)
- Nécessité d'assurer un approvisionnement régulier en gazole, à des coûts très variables en fonction de l'éloignement des grands axes de communication.
- Fréquence des pannes sensiblement plus élevée, nécessitant de recourir à des réparateurs compétents, pas trop éloignés du site.

3. Valorisation de l'eau solaire

Les différentes valorisations de l'eau solaire (usage domestique, abreuvement du bétail, maraîchage, pisciculture) sont très inégalement rentables :

⇒ 2 usages principaux sont potentiellement intéressants du fait que les tarifs pratiqués sont nettement supérieurs aux coûts de production et dans la mesure aussi où le recouvrement des redevances est généralement satisfaisant :

- l'abreuvement du bétail, de préférence extérieur au village.
- la vente au fût ou au seau donnant lieu à un paiement immédiat.

⇒ 2 autres usages ont une rentabilité plus incertaine, parce que tributaire de facteurs difficilement maîtrisables, et rencontrent fréquemment des difficultés pour fixer les redevances au niveau qu'exige la couverture des coûts de production :

- l'irrigation pour le maraîchage demande, pour être rentable, d'excellentes conditions de production et de commercialisation des produits.
- la pisciculture n'est justifiée économiquement que si elle utilise des eaux résiduelles excédentaires qui n'auraient pas d'autre usage

sans cela et si toute la filière piscicole est bien maîtrisée (intrants, alevins, commercialisation).

Dans beaucoup de villages, les usages les plus rémunérateurs (abreuvement du bétail) subventionnent ceux qui le sont moins ou qui présentent un caractère social (usage domestique). La possibilité de rentabiliser la pompe solaire dépend largement de l'existence ou non d'autres points d'eau, permanents ou saisonniers, qui peuvent être concurrents ou complémentaires.

Dans tous les cas, le productible doit être utilisé au maximum en optimisant les valorisations par usages et par saisons :

- répartition du productible journalier, notamment en instituant des horaires ou des quotas pour les différentes utilisations ;
- répartition du productible annuel pour tenir compte des variations saisonnières ;
- réalimentation des points d'eau temporaires pendant l'hivernage ;
- place des cultures de contre-saison dans le calendrier des travaux agricoles ;
- périodes de transhumance ou de séjour temporaire pour le bétail extérieur.

Certains villages disposent de revenus monétaires importants qui proviennent notamment de cultures de rente comme le coton. Ils peuvent donc supporter, par l'intermédiaire de leurs Associations Villageoises, les coûts d'entretien et de renouvellement d'une pompe solaire sans que les usagers paient l'eau directement (mais ils la paient indirectement par le biais des prélèvements sur le revenu du coton).

4. Les spécificités de gestion d'une pompe solaire

La fiabilité technique des équipements et la modicité de leur coût de fonctionnement courant (due à l'absence de consommation de carburant) peuvent entretenir l'illusion que l'énergie solaire est quasiment gratuite.

Or les provisions à constituer pour les réparations (rares mais coûteuses), pour la prime annuelle du contrat d'entretien comme pour le renouvellement à terme des équipements sont d'un montant relativement élevé qui nécessite un paiement régulier de l'eau dès la mise en service.

La prise en compte de dépenses relativement importantes sur le long terme ne manque pas de soulever de sérieuses difficultés en termes de gestion.

- Il exige un effort supplémentaire de rigueur et de prévision de la part des usagers qui sont davantage habitués à déboursier fréquemment des petites sommes et à gérer des matériels sur le court terme (une pompe diesel s'arrête dès que le fût de gazole est vide alors qu'une pompe solaire peut fonctionner deux ou trois années sans aucun frais).
- La faible fréquence des pannes ne permet pas de faire vivre un réseau de maintenance très rapproché, qui doit en outre immobiliser un stock important de pièces onéreuses.
- L'importance des sommes à provisionner pour le renouvellement pose le problème de la rémunération de l'épargne. Or les conditions du marché monétaire depuis la dévaluation n'autorisent qu'une faible rémunération de l'épargne - d'où la nécessité de concevoir des formules de placement qui auraient l'avantage de ne pas immobiliser, de manière improductive, des sommes relativement importantes, susceptibles de se déprécier du fait de l'inflation.

C'est au cas par cas qu'il faut apprécier l'intérêt d'une installation de pompage solaire, en fonction des données physiques et de l'environnement socio-économique. Du fait de son coût, l'eau solaire ne peut être rentabilisée que si la communauté réunit un certain nombre de conditions favorables en termes d'activité économique, de dynamisme social, de formation et d'organisation - d'où l'importance qui s'attache à la mise en place de systèmes de gestion bien maîtrisés au niveau des collectivités locales dans le cadre de la décentralisation.

Ateliers

Atelier Maîtrise d'ouvrage

*Qui est propriétaire des ouvrages ?
Quelles sont les responsabilités
des différents acteurs ?
Qui paye Quoi ?*

Atelier Maintenance

*Qui doit l'assurer ?
La DEM ou de petites entreprises privées ?
Quels contrats de maintenance
garantiront un bon service ?*

Atelier Exploitation

*Le rôle des comités de gestion
Le financement du renouvellement des installations*

Atelier Maîtrise d'oeuvre

*Conditions nécessaires pour lancer des travaux
Normes et standards pour le matériel
Contrôle des travaux*

Atelier Maîtrise d'ouvrage Qui est propriétaire des ouvrages ? Quelles sont les responsabilités des différents acteurs ? Qui paye Quoi ?

Président : Cheikh Seck

Modérateur : Ousmane Traoré

Rapporteurs : Moundor Madioune, Hamédy Diarra et Didier Allély

**Participants : Kébé Harouna, Mady Camara, Djiby Gadio, Abdoulaye Diallo,
N'Gaïdo Mamadou, Mamadou Djiby**

1. La notion de propriété A qui appartient l'ouvrage ?

Situation actuelle

La propriété des ouvrages et équipements réalisés par l'Etat revient automatiquement à l'Etat.

Dans le cas où les ouvrages sont réalisés par des ONG ou autres intervenant privés, notamment associations de migrants, il existe deux cas de figures :

- Les réalisations sont rétrocédées à l'Etat qui se porte alors garant du renouvellement des équipements et des ouvrages.
- Les réalisations demeurent privées mais l'exploitant est soumis au paiement d'une taxe d'exhaure. Dans ce cas l'Etat s'il l'estime nécessaire peut réaliser le même type d'ouvrage dans la même localité.

Quelque soit l'intervenant en dehors de l'Etat, pour la réalisation d'un point d'eau dont le débit est supérieur à 5 m³/h, une autorisation préalable est obligatoire. La demande d'autorisation qui doit être adressée au Ministère de l'Hydraulique doit comporter entre autres les éléments suivants¹ :

¹ cf Loi 81-13 du 4 Mars 1981 portant code de l'eau.

- L'identité de l'intéressé :
 - Personne physique : Nom, prénom, profession, nationalité, domicile.
 - Personne morale (société, ONG...) : raison sociale, siège principale de l'établissement, convention contrat le liant à l'Etat, identité de son représentant légal sur le territoire national.
- La nature et l'objet de l'ouvrage envisagé qui doit être matérialisé sur un plan.

Propositions

Dans le cas de réalisations par des ONG ou acteurs privés, l'atelier recommande une concession accordée par l'Etat aux usagers. Cette concession est soumise à plusieurs conditions :

- Distribution de l'eau pour tous ceux qui payent le service
- Respect des règles de gestion (Voir atelier : Exploitation - appui à la gestion - financement du renouvellement)

Cette concession doit être faite sur la base d'un contrat liant l'exploitant et l'Etat et précisant l'ensemble des engagements et règles de gestion. Dans ce cas, l'exploitant est exonéré de la taxe d'exhaure.

Définition des propriétés en fonction des domaines

Ressource en eau	L'Etat - Ministère de l'Hydraulique.
Foncier	La collectivité locale
Forage	Etat et/ou Collectivité locale
Ouvrage de stockage	Etat et/ou Collectivité locale
Réseau	
conduite principale de distribution	Etat et/ou collectivité locale
conduite secondaire	Usagers
Équipements d'exhaure et accessoires (pompe, moteur, panneaux solaires...)	Usagers
Extensions (soumis à autorisation)	
réseau primaire	Etat et/ou collectivité
réseau secondaire	Usagers
nouveaux ouvrages de stockage	Etat et/collectivité locales

2. La réception

Situation actuelle

L'Etat (DHA/DEM) réceptionne tous les ouvrages réalisés dans le cadre de ses campagnes d'équipements.

Pour les ouvrages financés par d'autres intervenants l'Etat assiste techniquement à la réception

Propositions

Dans le cadre de la concession des équipements d'exhaure aux usagers (Voir tableau sur définition de propriétés) l'Etat apporte un appui technique à la maîtrise d'ouvrage aux usagers. Il en est de même pour les réalisations effectuées par les collectivités locales.

3. Les préalables à toutes réalisations

Situation existante

Il existe un certain nombre de préalables faisant déjà l'objet de règles précisées dans certains textes qu'il convient de renforcer pour que l'Etat puisse se porter garant des fonctions qui lui reviennent :

- Autorisation de la réalisation de l'ouvrage par rapport à la situation de la ressource.
- Conformité technique de l'ouvrage aussi bien pour de nouveaux

ouvrages que pour les extensions et le renouvellement.

- Autorisation pour renouvellement, extension de réseau et branchement privés par les autorités compétentes avec accord préalable du comité de gestion.

4. Assistance à la maîtrise d'ouvrage

Il y a nécessité d'un appui à la gestion, à l'organisation - rappel du rôle des différents postes du Comité de Gestion - important de répartir les fonctions (ex : encourager la désignation de commissaires aux compte ayant peu ou pas de relations directes avec les membres du bureau du Comité de Gestion)

Encourager des visites de sites et échanges d'expérience notamment pour le mode de vente de l'eau.

5. Contractualisation

Il est nécessaire qu'il y ai contractualisation entre l'Etat et les usagers d'une part, précisant les règles de gestion et de distribution de l'eau, et les usagers et l'exploitant (comité de gestion ou exploitant privé) d'autre part précisant le mode d'exploitation. Les contrats doivent préciser les règles régissant les rapports entre eux.

6. Quelques recommandations

- Il existe un certain nombre de textes précisant les modes d'interventions dans le domaine de l'hydraulique. D'autres textes sont en cours d'élaboration. Il est recommandé de les adapter et de les diffuser aux populations, comités de gestion, organismes d'appui (ONG, Associations villageoises de développement, villes jumelées, associations de migrants) et autorités locales.
- Informer les usagers (pas uniquement les comités de gestion) sur leurs rôles, leurs responsabilités, le fonctionnement du comité de gestion, et sur "qui fait quoi et comment" (Etat, usagers, collectivités locales, exploitant)
- Mise en place d'une réelle concertation entre comité de gestion et Etat avant toutes décisions définitives (Rappel des textes existants).
- Avec la Régionalisation encourager la décentralisation du niveau de décision et donc moins d'étapes qui sont actuellement très longue.
- Constitution d'une association d'usager avant même l'implantation et choix des ouvrages qui participera au développement du projet.
- Encourager les regroupement entre localités pour rentabiliser au mieux les ouvrages.
- Sensibiliser au préalable les populations sur l'intérêt de tels regroupements pour une maîtrise d'ouvrage commune, indépendamment des découpages administratifs.
- Promulgation d'une circulaire Ministérielle précisant que le service de l'eau a un coût et que tout le monde doit participer aux frais de production de cette eau (y compris les fonctionnaires). Une exonération pourrait être accordée par le comité de gestion pour les indigents mais les coûts de ce non-paiement doivent être acceptés par le comité de gestion.
- Encourager une totale transparence dans la gestion afin de faire connaître les mauvais payeurs à l'ensemble de la communauté.

Atelier Maintenance

Qui doit l'assurer ? La DEM ou de petites entreprises privées ? Quels contrats de maintenance garantiront un bon service ?

Président : Moussa Diom Diop

Rapporteurs : Mohamed Ould Tourad et Bernard Collignon

*Participants : Séverine Champetier, Samba Touré, Yaya Kane, Mbaye Ndao,
Darouda Gningue, Thierno Ba*

1. L'Agrément des opérateurs privés

Les associations d'usagers sont tentées de faire appel à des réparateurs locaux. Ceux-ci n'offrent pas toujours des garanties de compétence. Il serait souhaitable que les opérateurs qui interviennent sur des ouvrages très coûteux (pompes, forages) soient agréés.

Qui délivre l'agrément ?

L'Etat, par l'intermédiaire de la DEM ou d'autres institutions publiques, y compris les directions régionales (cette décentralisation est particulièrement pour l'agrément des artisans locaux).

Qui reçoit l'agrément ?

- des artisans réparateurs de pompes manuelles, des plombiers agréés pour intervenir sur les réseaux, des diésélistes, ...
- des entreprises de services, des commerçants de pièces détachées de pompes manuelles.

Comment procéder pour ces agréments ?

L'opérateur doit accepter de passer dans le secteur formel. Pour les artisans, cela signifie une inscription auprès de la Chambre de Métiers. Pour les entreprises, l'inscription se fait auprès de la Chambre de Commerce.

Certains artisans hésiteront à rentrer dans le secteur formel, par crainte des impôts et taxes. Étant donné leur rôle important pour l'activité d'eau potable, il serait nécessaire d'avoir un statut fiscal privilégié afin d'inciter les entreprises à intégrer le secteur formel, en échange d'un agrément qui leur apporte une clientèle potentielle (ex de statut défiscalisé : celui de GIE).

Remarque : l'agrément n'est pas éternel ; il doit être révisable, selon la qualité du travail des artisans et entreprises

2. La formation des artisans

Qui peut assurer les formations ?

- les centres de formation spécialisés (Louga, SDE, CRFP,...) qui assurent une formation technique mais pas de formation commerciale
- la formation par apprentissage par les maîtres-artisans qui doit être améliorée par une formation continue sur du matériel nouveau
- formation par des concessionnaires de matériels en appui à des artisans anciens est intéressante pour le matériel nouveau
- tout organisme spécialisé en formation à la gestion et commerce orienté vers les petites entreprises

Quels métiers ?

Les métiers du secteur hydraulique sont très spécialisés et les centres de formation généralistes ne les préparent pas toujours. Exemple : réparateurs de moteurs diesel de petite puissance, réparateurs de pompes manuelles, plombiers sur réseaux, électromécaniciens, puisatiers, ...

La formation technique ne suffit pas ; une formation en gestion et démarche commerciale doit également être envisagée

Remarque : nécessité d'un contrôle des cursus et qualité de formation par l'Etat. es diplômes reconnus, des certificats constituent des atouts pour l'agrément.

3. Les contrats de maintenance

On peut distinguer plusieurs types de contrat :

- **contrat en garantie totale** (pièces et main d'oeuvre) généralement adopté pour les pompes solaires, qui marchent automatiquement (ex : PRS). Ce type de contrat n'est pas réaliste pour les pompes diesel, où de nombreuses pannes dépendent de la qualité du travail du conducteur de forage.
- **contrat d'entretien préventif** : le contractant s'engage à faire des visites régulières et remplacer certaines pièces et

consommables bien définis (filtres, huile, etc.). Seule la prestation est garantie. Aucune responsabilité civile n'est engagée. Il s'agit d'un contrat de moyens. (un tel contrat ne coûte que 250.000 FCFA / an pour un moteur de 20 CV). La promotion de ce contrat minimum est nécessaire pour prolonger la durée de vie des moteurs (ex : une banque peut exiger ce type de garantie).

- **contrat d'exploitation** : le contractant s'engage à ce que la station fonctionne tout le temps. C'est un contrat d'objectifs. Il assure lui-même les charges de pièces détachées, main d'oeuvre, gasoil, fonctionnement. L'exploitant engage sa responsabilité parce qu'il maîtrise l'exploitation (il embauche et forme le pompiste). Le résultat est garanti mais plus cher.

4. La filière pièces détachées

Standardisation du matériel de pompage

La standardisation des matériels constitue un enjeu crucial pour pouvoir installer une filière d'approvisionnement en pièces détachées ! M. Faye a souligné l'impossibilité de gérer cette filière avec 160 modèles de pompes installées.

Elle sera appliquée aux pompes manuelles dans le cadre du programme AEPAH qui touche les zones de socle (pompes INDIA) mais ce n'est pas une politique générale. La standardisation est aussi prévue dans le cadre du projet Fatick (moteurs HATZ, DEUTZ, et pompes Guinard et LAYNE).

La standardisation a été envisagée à l'échelle nationale, mais seulement dans le cadre des appels d'offre "projet". Il n'y pas actuellement d'importateurs agréés ou de marques de pompes agréées. Chacun est donc libre d'importer tout type de pompe et il est donc difficile d'atteindre la standardisation.

Certains bailleurs compliquent la politique de standardisation en imposant le choix d'une marque de leur pays.

Des prix uniformes dans tous le pays

Il est souhaitable d'avoir des prix uniformes pour éviter de défavoriser certaines régions. Qui peut jouer le rôle de régulateur ? L'Etat ? Mais la fixation des prix par l'Etat procédure peut bloquer la filière et entraîner des pénuries. Le marché "libre". Mais il peut entraîner une situation de monopole et des prix exagérés.

Décentralisation des stocks de pièces

Le stockage de pièces de réparation courante devrait se faire au niveau départemental, auprès du répondant du fournisseur (artisan ou commerçant). Un tel engagement est à inclure dans les appels d'offres restreints. Un stockage minimum de pièces d'entretien courant (filtres, courroies, etc.) devrait être assuré au niveau des associations d'utilisateurs.

Le caractère prioritaire de l'eau potable justifierait une exonération de droits et taxes sur les équipements d'exhaure (pompes et moteurs)

5. L'avenir du personnel de la DEM dans le cadre du développement d'entreprises privées de maintenance

Ce personnel peut intégrer des groupements ou sociétés déjà existants ou se regrouper en GIE auquel seront concédées des tâches de maintenance, et sera prioritaire pour soumissionner à des appels d'offres de maintenance. On peut aussi favoriser des GIE de composition mixte (techniciens de l'Etat et artisans locaux). La remise d'un "bonus" aux personnels qui s'installent dans le secteur de la maintenance leur permettra de constituer un capital pour le lancement d'une entreprise.

Atelier *Exploitation*

Le rôle des comités de gestion Le financement du renouvellement des installations

Présidente : Aby Sarr

Rapporteurs : Olivier Kaba, Cédric Estienne

*Participants : Mamadou Faye, Mamadou Moussa Kane, Roland Louvel,
Ahmedou Ould Mohamed Mahmoud, Saliou Dia, Sakho Samba, Moustapha
Thiam, Moustapha Dia, Aby Sarr, Ndiaye Khady Cissé.*

Sur la base des modalités de la réforme actuellement lancée et de la situation actuelle de l'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau potable, l'atelier a émis un ensemble de recommandations sur:

- la définition des rôles et relations entre les comités de gestion (CdG) et l'exploitant ou gestionnaire délégué (ED),
- l'appui à apporter aux comités de gestion
- le renouvellement des installations.

1. La place des comités de gestion dans l'exploitation

Recommandation 1:

La séparation des rôles entre ED et CdG permettra de renforcer la représentativité des usagers. La prise de responsabilité par les femmes au sein du CdG devra être encouragée (possibilité de définir un quota, la présidence ne devant pas être exclue).

Recommandation 2:

Il est souhaitable que le statut du CdG lui permette:

- d'accéder au système bancaire
- de prévoir éventuellement une indemnisation suivant la charge de travail
- d'avoir un recours juridique si nécessaire

Recommandation 3:

Il faut qu'une compétence technique existe au sein du CdG pour avoir un regard critique sur les activités de l'ED.

Recommandation 4:

Les tâches et responsabilités de l'ED doivent être clairement détaillées dans le contrat qui le lie au CdG. Ce contrat détaillera notamment:

- la responsabilité du ED dans le calcul du prix de l'eau et la définition du mode de paiement de l'eau
- les modalités de communication entre l'ED et le CdG (l'ED aura, par exemple, un devoir d'information sur la situation des pannes, et le CdG devra avoir un regard expert sur les décisions de l'ED)
- les procédures pour toutes les réparations et mobilisations d'opérateurs (petites, grosses, exceptionnelles)
- la planification du renouvellement (cf recommandation 14).

2. L'appui à apporter aux comités de gestion

Recommandation 5:

Nécessité d'informer les CdG et les usagers sur les objectifs et les modalités de la réforme en cours.

Recommandation 6:

Former les CdG dans les domaines suivants:

- tenue de documents comptables
- calcul du coût de l'eau
- prévision des recettes collectées
- élaboration d'un budget
- calcul et définition du prix de l'eau
- modalités de paiement de l'eau
- gestion des stocks de consommables (Gasoil, petites pièces)

Recommandation 7:

Appui juridique au CdG (pour les signatures de contrats, les recours juridiques en cas de litiges avec les opérateurs ou les ED)

Recommandation 8:

Sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau (problèmes sanitaires, gaspillage...)

Recommandation 9:

Tous ces appuis doivent être faits en langue(s) locale(s) et en français, en particulier pour les documents comptables et outils de gestion.

Recommandation 10:

Si les conditions sont réunies, il n'est pas exclu que le conducteur du forage prenne le poste de ED dans le cas contraire un contrat doit préciser les relations entre les deux.

Recommandation 11:

Le CdG pourra diffuser ces éléments de formation (éducation sanitaire...) auprès des usagers.

Recommandation 12:

Toute structure capable de dispenser cet appui (collectivités locales, associations, formateurs privés, Ong...) pourra, en rapport avec la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), intervenir.

3. Le renouvellement des installations

Recommandation 13:

Les provisions pour renouvellement peuvent être générées par:

- l'exploitation (paiement de l'eau)
- d'éventuelles apports extérieurs (ressortissants, collectivités locales, État pour le premier renouvellement...)

Recommandation 14:

Le renouvellement doit être planifié (sur la durée de vie du matériel) en tenant compte des ressources mobilisables (internes ou externes)

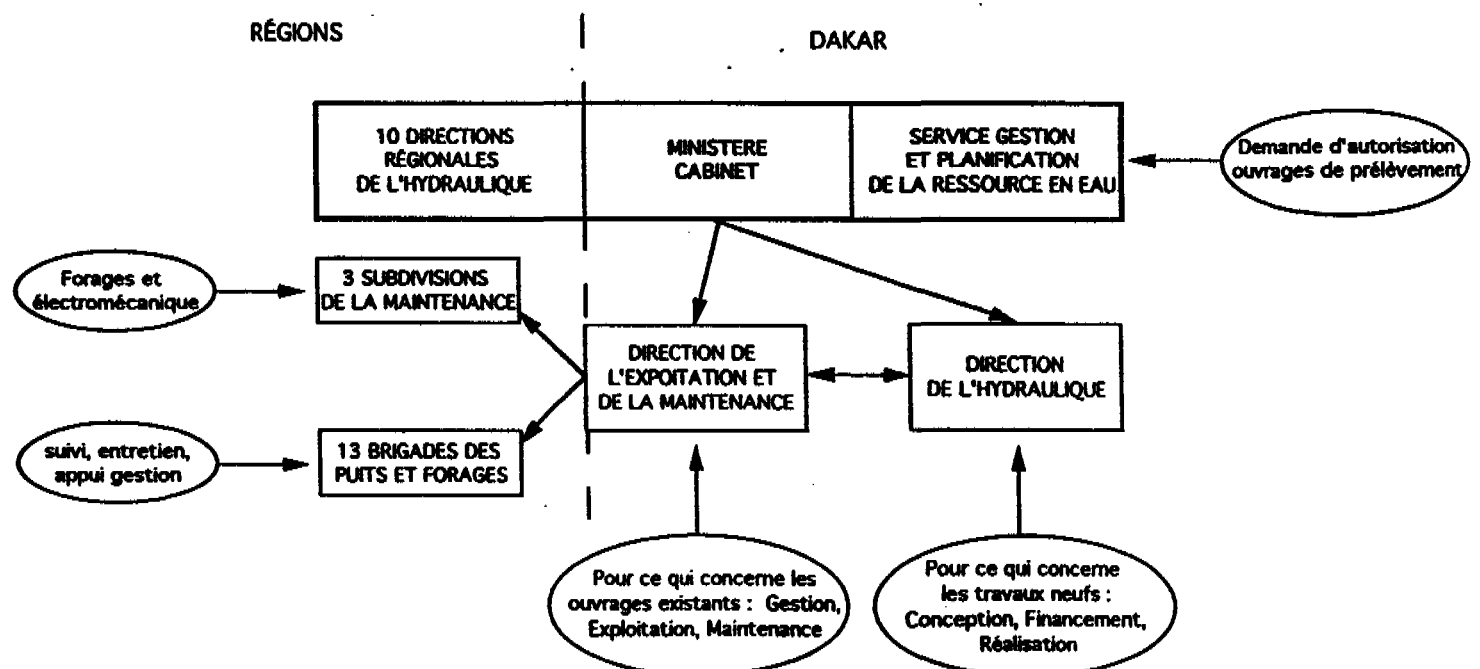
Atelier Maîtrise d'oeuvre

Conditions nécessaires pour lancer des travaux Normes et standards pour le matériel Contrôle des travaux

Président : Cheikh Seck
Rapporteurs : Régis Taisne, Sane Moustapha.
Participants : Daff Amadou, Diop Wouli, Dessé Kanoubé,
Guy Chapoutot, Mansor Diagne.

1. Faire mieux connaître le rôle des différents services du Ministère

Les différents acteurs non gouvernementaux engagés dans des programmes d'approvisionnement en eau potable, sont souvent perdus devant les rôles et procédures des différents services du Ministère de l'hydraulique. Il est nécessaire, dans le cadre d'une concertation souhaitée par tous, que le Ministère fasse connaître son organigramme, quitte à l'actualiser quand nécessaire.



2. Les conditions nécessaires pour lancer de gros investissements

Pour la réalisation de travaux neufs de grande ampleur (nouvelle ressource), la demande, formulée si possible par les usagers, doit être adressée au Ministère de l'Hydraulique pour autorisation. Il doit produire une réponse dans un délais de trente jours en fonction de la pertinence de la demande (ressource disponible, état des lieux, environnement, rentabilité prévisionnelle de l'ouvrage...) et des programmes déjà envisagés.

En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être motivé avec des critères transparents et objectifs.

Si la demande est acceptée, un protocole sera élaboré pour définir le cadre de collaboration entre le bailleur de fonds (et/ou les usagers) et l'Administration. La maîtrise d'œuvre peut être confiée au Ministère de l'Hydraulique, à un bureau d'études, à une ONG. Il définira également le service du Ministère de l'Hydraulique chargé de suivre le projet en fonction de sa taille et la localisation.

3. Les responsabilités du maître d'oeuvre

Le maître d'œuvre sera chargé de :

- L'étude générale, comportant divers scénarios soumis à l'approbation du bailleur de fonds/usagers. Sur le plan technique, elles doivent être conformes au cadre du CPTP en vue de faciliter gestion future. Sur le plan socio-économique, il faudra dans chaque cas, évaluer les charges d'exploitation et de renouvellement, afin de permettre aux usagers de choisir les solutions proposée en fonction de la demande solvable.
- L'étude doit être approuvée par la Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement.
- Il est recommandé une concertation et un appui/conseil du Ministère tout au long de l'étude sans attendre la validation ou le rejet final.
- Pour la réalisation, le même principe de concertation et d'appui conseil du Ministère est souhaité, lorsqu'il n'est pas lui même maître d'œuvre. En particulier il conseillera le maître d'œuvre sur le choix des entreprises ou artisans qualifiés.

La standardisation des matériels d'exhaure sera encouragée dans le cadre de la réforme lancée par le Ministère.

Une concertation réussie Synthèse finale de la rencontre

par Bernard Collignon, HYDRO CONSEIL

Le Programme Solidarité Eau m'a demandé d'animer ces débats et de tenter de dresser une première synthèse à la fin de la rencontre. Je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été dit et écrit par chacun des ateliers, et je vais donc me contenter de mettre en évidence quelques points particulièrement intéressants, qui méritent d'être soulignés soit parce qu'ils constituent une originalité de la situation sénégalaise, soit parce qu'ils risquent d'avoir une grande importance lors de la mise en place de la réforme préparée par le Ministère de l'Hydraulique.

1. Des intervenants passionnés mais responsables

Ce séminaire constitue une "première", car il a permis la rencontre entre plusieurs types d'acteurs dont certains n'ont pas tellement l'habitude de débattre entre eux de la conduite des politiques de développement, si ce n'est pour régler ponctuellement des conflits locaux:

- les usagers, représentés par des comités de gestion d'adduction et les associations de migrants issus des mêmes villages;
- l'administration, représentée par le Ministère de l'hydraulique, et particulièrement la Direction de l'exploitation et de la maintenance;
- les ONG d'appui aux associations villageoises;
- les villes jumelées et leurs fédérations.

Ces divers types d'acteurs n'ont pas nécessairement les mêmes intérêts et les mêmes contraintes et nous en avons observé de nombreux exemples précis au cours des ateliers. On pouvait donc craindre des blocages, des discussions stériles, chacun accusant l'autre de ne pas prendre ses responsabilités.

Au lieu d'un affrontement stérile, nous avons assisté à un débat riche, où chacun s'est efforcé de convaincre l'autre, tout en cherchant des moyens d'engager de futures collaborations. J'ai été particulièrement frappé par la cordialité des échanges et par la volonté manifestée par chacun de "faire avancer le débat", pour déboucher sur des propositions pratiques.

L'administration s'est efforcée de commenter et d'expliquer la nouvelle politique de maintenance, proposée dans le cadre de la réforme du service de l'eau en milieu rural (voir la présentation de la politique nationale faite ci-dessus par MM. Thiaw et Faye), sans prétendre imposer un modèle qui n'aurait pas été discuté avec les représentants des usagers.

Les représentants des migrants et des usagers ont présenté leurs actions concrètes, leurs difficultés sur le terrain, mais sans défendre des revendications irréalistes comme "l'eau gratuite pour tous" ou "il est de la responsabilité de l'Etat de remplacer les pompes en panne".

2. La poursuite de cette concertation ne pourra se faire sans des institutions représentatives des associations d'usagers

Le bon fonctionnement du service de l'eau en milieu rural dépend inévitablement de plusieurs acteurs, dont les principaux sont :

- les usagers,
- l'administration (direction nationale et régionale de l'hydraulique),
- les collectivités locales (communautés rurales),
- les entreprises privées (pour la maintenance des réseaux).

Ces acteurs peuvent assez facilement se concerter à l'échelle locale et passer entre eux des contrats pour la gestion et l'exploitation d'un réseau d'adduction d'eau. Mais une telle concertation locale ne suffit pas. Les initiatives locales doivent être relayées à une plus grande échelle, pour harmoniser les modes de gestion et les formaliser par un ensemble de procédures ayant valeur juridique.

Cette formalisation pose le problème de la représentation nationale ou régionale des associations d'usagers. Qui peut parler en leur nom avec l'administration ? Qui peut prétendre défendre leurs intérêts ? A l'heure actuelle, personne. Les personnes qui se sont exprimées au cours de cette rencontre ne l'ont fait qu'en tant que représentantes de leur village ou de leur association de migrants.

Mais pour pouvoir engager un processus de concertation permanente, que le pS-Eau et le Ministère de l'Hydraulique appellent de leurs vœux, il est indispensable que les associations d'usagers se fédèrent dans des institutions représentatives (Union, Fédération, Syndicat,....) qui puisse parler en leur nom et les représenter au cours des réunions de concertation avec l'administration.

La constitution de telles fédérations ne se fera certainement pas en quelques mois, et elle ne pourra pas être imposée « par le haut », mais les contacts noués à l'occasion de cette rencontre permettront sans doute.

nous l'espérons tous, d'en jeter les premières bases.

3. Des absents importants : les opérateurs privés et les communautés rurales

Ce séminaire a permis des échanges fructueux entre l'administration, des associations représentant les usagers et les migrants, des ONG d'appui. Par contre, deux acteurs importants de l'indispensable concertation n'étaient pas (ou peu) représentés : les opérateurs privés de la maintenance (à la notable exception du PIDE, qui réalise de nombreuses réparations de stations de pompage) et les communautés rurales (bien que certains participants soient membres, à titre individuel, d'assemblées de communautés rurales).

A l'avenir, il me semble indispensable d'associer plus étroitement ce type d'acteur à la concertation, car leur participation active est indispensable pour une bonne exploitation des systèmes de distribution d'eau.

4. Quelques points forts de l'atelier "maîtrise d'ouvrage"

4.1. A qui appartiennent les ouvrages ?

Le parc des ouvrages d'AEP rurale du Sénégal est principalement constitué par plus de 700 forages motorisés, généralement reliés à un petit réseau de distribution d'eau. L'ensemble de ce parc représente un investissement de 100 milliards de F CFA.

L'Etat a financé la plus grande partie de ces investissements, sur fonds propres, ou avec le concours de bailleurs de fonds étrangers. Les citoyens eux-mêmes ont financé de nombreux équipements, soit directement (en payant l'eau au comité de gestion du forage), soit en mobilisant les migrants (« les villageois de l'extérieur », selon l'expression heureuse proposée au cours des débats). L'enquête qui nous a été présentée au début de cette rencontre par le pS-Eau et

le RADVFS montre que la contribution des migrants aux investissements dans le secteur hydraulique se monte à plusieurs milliards de F CFA. Elle est particulièrement importante dans la région du fleuve, où ce sont les migrants qui financent la plupart des extensions de réseaux et des renouvellements de pompes.

Mais à qui appartiennent ces pompes ou ces réseaux ? La question de la propriété des ouvrages est délicate, car il faut prendre en compte à la fois le code de l'eau (« tous les ouvrages d'exploitation des eaux souterraines appartiennent à l'Etat ») et le droit de propriété (toute pompe appartient à celui qui l'a achetée, à moins qu'elle n'ait été officiellement nationalisée ou remise volontairement à l'Etat).

L'atelier "maîtrise d'ouvrage" n'a pas cherché à trancher ce débat juridique difficile, mais il s'est plutôt orienté vers deux propositions pratiques :

- l'Etat (au travers du Service de gestion et planification de la ressources en eau) assume la responsabilité de contrôler l'exploitation des ressources en eau souterraines ; ceci est important car ces ressources sont limitées ; c'est donc à un tel service que revient la responsabilité de décider si l'on peut prélever telle quantité d'eau, dans tel aquifère, à tel endroit ;
- les usagers, au travers de comités de gestion ou d'associations de migrants, sont encouragés à prendre des initiatives pour améliorer le service local de l'eau ; il faut donc leur laisser exercer des responsabilités de maître d'ouvrage, comme le financement et la conception de réseau de distribution.

4.2. Pour un partage des rôles plus clairs

L'Etat sénégalais a entrepris depuis plusieurs années un transfert progressif des charges de maintenance des petits réseaux vers les collectivités locales et les comités d'usagers. Cela revient à dire que ce sont les usagers qui vont devoir payer directement les réparations, le remplacement des

pompes, l'extension des réseaux vers de nouvelles bornes-fontaines.

Ce choix semble de bon sens. L'Etat garderait la responsabilité de réaliser les gros investissements initiaux (forage, station de pompage, réservoir, réseau primaire), et laisserait aux collectivités locales le soin d'adopter les réseaux de distribution en fonction d'une analyse locale de la demande en eau.

Mais ce partage des tâches n'est pas affirmé toujours aussi clairement. Par exemple, rien n'empêche que dans un endroit, l'Etat ou un projet ne remette pas un réseau complet "clés en main" au comité de gestion, alors qu'ailleurs, on exigera de lui qu'il finance les bornes-fontaines. Il me semble donc qu'il existe un risque de développement "à deux vitesses", à moins que le Ministère de l'Hydraulique n'affirme avec force ce qui relève de la responsabilité de l'Etat et ce qui doit être pris en charge partout par les usagers.

4.3. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Les comités de gestion et les associations de migrants souhaitent exercer des responsabilités de maître d'ouvrage. Cependant, ils n'en ont souvent pas la capacité (manque de compétences locales, pour contrôler les études ou les travaux et pour choisir les équipements les mieux adaptés). Ils doivent donc faire appel à des prestataires de service extérieurs (bureaux d'études, ONG) pour les assister dans leurs fonctions de maître d'ouvrage.

Les services techniques (comme la DEM ou la DH) disposent des hommes compétents pour assurer cet appui aux maîtres d'ouvrages locaux. Mais la structure très administrative de ces directions ne leur permet pas de travailler "sur commande" des collectivités locales. La DEM et la DH ne pourraient-elles pas évoluer vers une structure mieux adaptée à la prestation de service (comme un établissement public à intérêt commercial) ?

4.4. Et les communautés rurales ?

Paradoxalement, le rôle des communautés rurales n'a pas été évoqué au cours des

débats de cet atelier. Ce sont pourtant les collectivités locales qui pourraient le plus logiquement revendiquer la maîtrise d'ouvrage des petites adductions, et cela pour deux raisons : l'approvisionnement en eau potable est un service public et elles sont souvent sollicitées par les usagers pour financer des extensions de réseau ou le renouvellement d'une pompe.

Mais les communautés rurales n'ont pas été invitées officiellement à la rencontre, à la fois parce que leur implication actuelle dans la gestion du service de l'eau reste faible (au contraire des communes urbaines de plein exercice), mais aussi parce que la proximité des élections municipales obligeait à une certaine réserve.

5. Quelques points forts de l'atelier "maintenance"

5.1. Existe-t-il des opérateurs privés, prêts à prendre le relais de la DEM ?

Le projet de réforme mis en place par le Ministère a le grand intérêt de définir clairement le rôle important qui reviendra aux entreprises privées pour la maintenance des stations de pompage et des réseaux. Cependant, nul ne connaît à ce jour le nombre et les compétences de ces entreprises. Les enquêtes menées par l'AFVP et ISF dans la région de Matam (voir le témoignage de M.Etienne, ci-dessus) indiquent que ces opérateurs sont rares et pas nécessairement prêts à investir dans l'équipement nécessaire pour réparer tous les types de pannes (particulièrement pour les pompes à axe vertical).

Il existe donc un risque important de baisse de qualité de la maintenance, durant la période pendant laquelle la DEM va réduire ses interventions, en attendant que le secteur privé prenne sérieusement son relais (et M.Tourad nous a montré que cette phase intermédiaire est très difficile). Cette période sera cruciale pour la réussite de la réforme. Il me semble donc tout à fait important de garantir les moyens qui seront mis à la disposition de la DEM durant ces années de transition pour assurer un "service minimal", ainsi que ceux qui seront investis dans la formation et la promotion des opérateurs

privés. Cette question n'a pas été abordée directement au cours de l'atelier "maintenance", mais elle constitue l'une des grandes inconnues du projet de réforme.

5.2. La standardisation : un enjeu crucial

M.Diene Faye nous a communiqué des chiffres un peu ahurissant au début de cette rencontre : dans les 750 stations de pompages motorisées du Sénégal, il existe 62 types de moteurs différents et 167 types de pompes. Face à une telle diversité, il est évidemment pratiquement impossible d'organiser une filière d'approvisionnement en pièces détachées (certaines pompes n'existent qu'en un seul exemplaire).

La standardisation des équipements sera donc difficile, et elle sera l'une des fonctions les plus névralgiques de l'administration. Osons espérer que les bailleurs de fonds feront preuve de plus de sagesse que par le passé et n'imposeront pas trop souvent le choix d'une pompe provenant de leur propre pays !

6. Quelques points forts de l'atelier "exploitation"

6.1. Donner la personnalité morale aux comités de gestion

Tout le monde veut donner beaucoup de responsabilités aux comités de gestion des adductions. C'est bien beau, mais il ne faudrait pas oublier que l'immense majorité de ces comités n'ont pas encore d'existence juridique réelle. Il n'ont pas la personnalité morale, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas réellement prétendre posséder des équipements, engager une action en justice,... Les seules instances « formelles » qui aient passé des contrats avec des comités sont les banques (pour recueillir l'épargne, elles ne sont pas trop exigeantes). Par contre, très peu de contrats en bonne et due forme ont été signés entre ces comités et la DEM, alors que les brigades de la DEM interviennent à la demande et sur paiement de ces mêmes comités.

Il me semble important que l'administration (et particulièrement la DEM) participe au

renforcement de l'existence légale des associations d'usagers, en les aidant à se faire enregistrer officiellement et en passant avec elles des conventions définissant le rôle et les devoirs de chacun. En particulier, ce serait à ces associations de décider, et à elles seules, sans interférence des autorités politiques, si elles acceptent l'installation d'un raccordement particulier, en fonction de la quantité d'eau disponible et de la solvabilité du demandeur.

6.2. Qui va financer le renouvellement des moteurs et des pompes ?

Ce problème ne s'est pas encore posé trop souvent au Sénégal, parce que beaucoup de pompes sont relativement récentes (la moitié des forages motorisés ont moins de 7 ans). Par contre, cette question du renouvellement va devenir de plus en plus névralgique avec le vieillissement du matériel. Force est de constater qu'aucune politique nationale forte n'est encore en place.

Dans la région du fleuve, le rôle de l'épargne des migrants est très important quand il s'agit de remplacer une pompe. On nous a d'ailleurs décrit avant hier l'action du comité de Golléré pour payer lui-même un nouveau moteur. Mais il est d'autres endroits où c'est l'Etat, un bailleur de fonds ou une ONG qui ont financé le renouvellement des pompes. Et dans plusieurs villes et villages, le forage est resté en panne de longs mois avant que ne soient réunis les fonds nécessaires à remplacer le groupe électrogène.

Tout cela montre bien qu'il n'existe pas encore de systèmes efficaces pour financer le renouvellement des systèmes d'exhaure (moteur et pompe). L'atelier "exploitation" a abordé ces questions et a traité de celles de l'épargne et du crédit, mais sans aboutir à des propositions très précises. Ce thème est certainement l'un de ceux sur lesquels les réflexions et la concertation doivent se poursuivre.

7. Quelques points forts de l'atelier "maîtrise d'oeuvre"

a) Il faut faciliter les relations entre l'administration et les associations d'usagers

L'administration s'est plainte, au cours de cet atelier, de certaines initiatives locales, parfois peu cohérentes avec la politique nationale et, de surcroît, souvent dangereuses pour la sauvegarde des ressources en eau souterraines. Il existe donc un déficit de relations et de communications entre l'administration et les associations d'usagers et leurs partenaires non gouvernementaux (associations de migrants, villes jumelées, ONG).

La structuration des associations d'usagers en "Fédérations de comités" constituerait un facteur intéressant pour améliorer les communications. L'administration pourrait faire elle-même un effort, en ouvrant un guichet ou un bureau spécialement prévu et adapté pour recevoir les associations d'usagers et essayer de répondre à leurs demandes.

7.2. Comment garantir la bonne qualité des travaux d'extension des réseaux ?

Plusieurs comités de gestion et associations de migrants se sont plaints d'extensions de réseaux mal réalisées (manque d'eau à certaines bornes, pression insuffisantes, fuites à répétition,.....). Une grande partie de ces problèmes semblent relever d'une maîtrise d'oeuvre mal assurée.

Ce n'est pas tout à fait étonnant. Alors que la construction des réseaux est généralement assurée par des entreprises expérimentées, sous le contrôle de bureaux d'étude, par contre les extensions sont réalisées de manière beaucoup plus artisanale, et sans véritable contrôle. Les services techniques de l'Etat pourraient-ils les aider dans ces fonctions de maîtrise d'oeuvre ? Ils disposent des compétences nécessaires, mais ce n'est pas vraiment leur rôle, à moins qu'ils ne se transforment en bureaux d'études, avec un statut de type "Établissement public à vocation commerciale".

Après les débats, poursuivre le processus engagé Perspectives à donner à cette première rencontre

Didier Allély, Programme Solidarité Eau

Sur la base des expériences, des connaissances et des attentes de chacun, nous avons pu établir pendant ces trois jours des échanges et des débats véritablement constructifs. La richesse des échanges et la volonté de déboucher sur des orientations pratiques nous ont permis d'aboutir à un certain nombre de recommandations et de propositions concrètes. De nombreux éléments ont été avancés pour définir de nouvelles règles du jeu. Certaines questions demeurent certes posées, mais nous n'avons pas l'ambition de tout résoudre en si peu de temps. Une fois encore, il apparaît indispensable que ces échanges se poursuivent.

La concertation que nous avons entamé en octobre à Paris est un processus qui, si nous tenons à ce qu'il aboutisse à une amélioration des synergies entre acteurs, doit se poursuivre au-delà de ces deux seules rencontres. D'une part, nous devons poursuivre les réflexions sur les questions qui demeurent posées. D'autre part, les recommandations émises doivent faire l'objet d'un suivi pour leur mise en oeuvre.

Pour que le processus engagé se poursuive nous proposons trois principales orientations :

- une diffusion large des actes de cette rencontre,
- la création d'un cadre de concertation permanent,
- un renforcement de la structuration des acteurs de chaque type.

Diffusion des actes de la rencontre de concertation

L'une des remarques faites tout au long du séminaire concerne le manque de diffusion d'informations concernant la politique en vigueur, la réforme en cours,... La diffusion des actes de cette rencontre doit par conséquent être large pour que le plus grand nombre de personnes concernées par le sujet puisse avoir accès à cette information.

La publication des actes de cette rencontre est prévue pour la première quinzaine de mars. La diffusion à tous les participants devrait pouvoir se faire à la fin du mois de mars. Un certain nombre d'exemplaires de ces actes seront disponibles auprès de la DEM, pour les acteurs basés au Sénégal, et auprès du pS-Eau, pour les acteurs basés en France. Un effort devra être fait pour poursuivre la diffusion au sein des différents groupes d'acteurs et cette tâche revient à chacun.

La création d'un cadre de concertation permanent

D'après les différentes discussions que nous avons pu avoir les uns avec les autres, il semble que tout le monde soit d'accord pour affirmer qu'il est indispensable de donner une suite à cette rencontre. Etant donné le coût d'une telle manifestation, il est difficile d'envisager de renouveler régulièrement de telles réunions plénières.

Un cadre de concertation regroupant un à deux représentants par type d'acteur peut cependant être envisagé. Ces personnes choisies par leurs pairs se réuniraient une ou deux fois par an, afin de poursuivre le processus entamé. Les modalités de mise en place d'un tel cadre de concertation et son mode de fonctionnement sont cependant à définir et nous vous proposons d'y réfléchir dès maintenant pour vous faire part de vos propositions.

Un renforcement de la structuration des acteurs de chaque type

Pour que de réelles concertations puissent se mettre en place entre acteurs, il est indispensable qu'au sein même de ces groupes une certaine structuration s'organise. Un acteur ne peut représenter à lui seul son groupe, sauf si ses pairs lui en ont donné mandat. Il ne s'agit pas de mettre en place systématiquement des organisations représentatives permanentes (cela représenterait beaucoup de travail), mais on peut favoriser le développement de structures fédératives plus ou moins formalisées.

Le RADVFS, qui a commencé à organiser des réflexions au sein des associations de migrants, tout en invitant des organisations qui ne sont pas membres de son réseau, peut jouer le rôle de l'un des acteurs fédérateurs. Le pS-Eau, dont l'objet est de favoriser les synergies entre les acteurs basés en France (pouvoirs publics français, ONG, villes jumelées, professionnels de l'eau et associations d'émigrés), peut également jouer un certain rôle.

Comme le présentait Bernard Collignon dans sa synthèse, il est indispensable que les associations d'usagers soient également structurées pour pouvoir intervenir dans cette concertation nationale. Il existe dans la région de Kaolack, à l'initiative de CARITAS, un exemple de fédération. La multiplication de telles structures dans d'autres régions et leur implication dans les débats permettrait d'accroître la représentativité de ce groupe d'acteurs. Cette structuration, qui prendra du temps, est à encourager car elle permettra d'une part aux usagers d'être mieux impliqués dans la

définition des politiques de l'hydraulique, et d'autre part à l'Etat d'avoir un (ou plusieurs) interlocuteur représentatif et clairement identifié.

Ce processus que nous venons de lancer et que nous proposons de poursuivre devrait permettre d'encourager des synergies entre acteurs, condition indispensable pour garantir une meilleure efficacité des programmes d'hydraulique. L'objectif de chacun, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, étant de garantir aux populations un service de l'eau adapté, de qualité et surtout durable.